

SAC-261002

ANNEXE 1

Transcription de la 299^e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 2 octobre 2026

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

Président d'assemblée : Nous allons commencer donc bienvenue à cette 299^e séance ordinaire du Sénat académique de l'Université de Moncton. Nous allons commencer par le point 1, la reconnaissance des territoires autochtones.

Avant nos mots, il y avait la rivière, le vent, la mer, un territoire qui portait déjà un héritage, des savoirs transmis autrement à la lumière et au rythme de cette terre et des gens qui l'habitaient. Sur ces terres, nous apprenons, nous partageons et nous bâtissons l'avenir. C'est pourquoi l'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Ces mots ne sont pas que des mots. À l'Université de Moncton, la réconciliation s'incarne dans des gestes concrets. Un plan d'action autochtone mis en œuvre sur les trois campus, des partenariats avec des gens, des communautés et des organismes autochtones, la création d'espaces de dialogue et de partage pour nos personnes étudiantes autochtones, des formations sur les réalités autochtones, l'équité, la diversité et l'inclusion. Des initiatives de recherche, d'enseignement et de reconnaissance culturelle menées par et avec des personnes autochtones. Ensembles, nous faisons grandir ces relations. Nous écoutons, nous apprenons, nous agissons parce que sur cette terre avant nos mots, il y avait la rencontre et le partage. Wela'lin, woliwon, merci.

Président d'assemblée : Pour cette réunion, Janice Comeau et Mehdi Awadi agiront respectivement comme scrutatrice et scrutateur. Les personnes excusées sont Gabriel Cormier, Salah-Eddine El Adlouni, Nicolas Lecomte, Céline Surette, Éric Labelle Westin-Eastaugh et Michel Johnson. L'heure de clôture est fixée à 16 h 30 et il y aura une pause vers 14 h 45. Je vous informe dès maintenant que le point 13, le rapport du recteur et du vice-chancelier, se fera à huit clos et un petit rappel que pour les votes, dans certains cas ce sera un vote à main levée et dans d'autres cas par Forms par l'intermédiaire d'un lien envoyé par Teams.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Le point 2, constatation de la régularité de la convocation. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors bonjour tout le monde. Monsieur le président, la convocation a été envoyée le 18 septembre. Le projet d'ordre du jour ainsi que les documents ont été mis à la disposition des membres du Sénat académique le même jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des statuts et règlements. Cela dit, j'aimerais vous aviser qu'il y a un document qui a été déposé hier en fin d'après-midi alors c'est un point en lien avec le rapport annuel du vice-recteur. Voilà monsieur le président.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Le point 3, vérification du droit de présence. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Merci bien. Le point 4, correspondance.

Secrétaire générale : Alors comme vous avez pu le constater, nous avons reçu plusieurs correspondances, cinq correspondances, alors permettez-moi de tout simplement les souligner de façon sommaire le contenu. Alors du Théâtre populaire d'Acadie à Denis Prud'homme le 2 septembre, 2026, une lettre portant sur la préoccupation concernant l'abolition du cours obligatoire en arts et lettres dans le cadre de la réforme du régime pédagogique. Dans la correspondance, le TPA demande de maintenir sous une forme ou une autre une exigence obligatoire de sensibilisation aux arts et aux lettres pour l'ensemble des personnes étudiantes même si le cadre actuel des OFG est aboli aux profits des nouvelles finalités du diplôme. Aussi, le TPA demande qu'une consultation formelle auprès des actrices et acteurs du milieu artistique et culturel soit tenue avant l'adoption définitive de ce changement. La lettre est signée par Alain Roy, directeur artistique et co-directeur général. La deuxième correspondance est de la co-proprétaire de la Librairie Pélagie à Denis Prud'homme le 4 septembre, 2026 qui porte sur la réforme académique et le milieu du livre. Après avoir pris connaissance des éléments clés qui ont été suggérés, la co-proprétaire estime que la nouvelle réforme aura un impact important sur le milieu du livre au Nouveau-Brunswick. L'abolition des OFG pourrait entraîner selon elle une diminution de l'offre de cours en littérature au campus de Shippagan. La lettre est signée par Annie Chiasson. Par la suite de Ancrage Éditions Bouton d'Or Acadie, Frye et Éditions Perce-Neige le 9 septembre, 2026, la lettre porte sur la réforme pédagogique pour une place durable de la littérature et des arts dans la formation universitaire. Les organismes invitent l'université à réfléchir à des mécanismes pour préserver une exposition minimale aux arts et aux lettres. Une telle solution pourrait prendre différentes formes et mériterait selon eux une discussion avec

les milieux artistiques et culturels du Nouveau-Brunswick. La lettre est signée par Sébastien Lloyd Émard de la revue Ancre. Mme Savoie du Festival Frye, Marie Cadieux, Bouton d'Or Acadie et Daniel LeBlanc des Éditions Perce-Neige. Quatrième correspondance du Festival acadien de poésie à Dr Denis Prud'homme signée le 21 septembre, 2026 portant sur la réforme du régime pédagogique de l'Université de Moncton. Le Festival acadien de poésie considère que l'Université de Moncton a un devoir historique, patrimonial et artistique quant à l'enseignement de la littérature en Acadie, plus précisément la littérature acadienne. En conséquence, l'OFG-6 ne devrait pas être aboli. La lettre est signée par Christian Blanchard, président du Festival acadien de poésie et Jonathan Roy, directeur général et artistique du Festival acadien de poésie. Une cinquième correspondance a été reçue hier, le 1^{er} octobre, de Satellite Théâtre à Dr Denis Prud'homme et porte sur la réforme des cadres des diplômes. Satellite Théâtre souhaite que la flexibilité ne se construise pas au prix d'une diminution de la formation générale. Alors monsieur le président, toutes ces correspondances-là sont liées au point 10.2 je pense qui revient à l'ordre du jour.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : En effet. Merci beaucoup madame la secrétaire générale. Ça nous amène au point 5, l'adoption de l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à l'ordre du jour? Denis Lajoie.

Lajoie : Merci monsieur le président. J'étais curieux quant à pourquoi le rapport du Comité consultatif sur la formation générale au premier cycle, le 10.1, était un sous-point du rapport du Comité des règlements et j'aurais peut-être une résolution qui changerait la situation selon la réponse.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors lors de la dernière réunion lorsque le comité a été monté à ce moment-là, ça été décidé que ça serait un rapport qui serait déposé au Comité des règlements. C'est dans la discussion du procès-verbal.

Lajoie : Ok. Le mandat indique que le rapport est présenté au Sénat par contre.

Secrétaire générale : Oui, mais en cheminant vers le Comité des règlements. C'est ce que j'ai vraiment compris au niveau de la procédure qui a été élaborée à cette réunion-là.

Lajoie : Correct, merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. J'aurais besoin d'une proposition pour l'adoption de l'ordre du jour. Veuillez lever la main. Étienne Dako, est-ce que c'est appuyé? Levez la main. C'est appuyé par Hélène Albert. Ce sera un vote à main levée donc si vous n'êtes pas d'accord avec l'adoption de l'ordre du jour, levez la main. Merci donc c'est adopté à l'unanimité.

6. Adoption des procès-verbaux

6.1 SAC-260618

Président d'assemblée : Le point 6, l'adoption des procès-verbaux. Nous en avons deux donc le point 6.1, le procès-verbal de la séance du Sénat académique du 18 juin, 2026. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires par rapport à ce procès-verbal? Sinon, j'aurais besoin d'une proposition. Jacques Richard appuyé par Mathieu Lang. Parfait. Si vous êtes contre l'adoption du procès-verbal du 18 juin, 2026, levez la main. Aucune main levée donc c'est adopté à l'unanimité.

6.2 SAC-260824

Président d'assemblée : Et le point 6.2, le procès-verbal de la séance du Sénat académique du 24 août, 2026. Est-ce qu'il y a des questions? C'est proposé par Hélène Albert et appuyé par Éric Trudel.

Trudel : J'ai une question.

Président d'assemblée : D'accord, allez-y.

Trudel : C'est pour une correction au point 8.6 à la page 7. Au troisième paragraphe, on parle d'une publication du guide prévu à l'automne, mais c'est plutôt la conception du guide qui est prévue pour l'automne 2026.

Président d'assemblée : Parfait, nous allons corriger ça. Merci beaucoup. Est-ce que vous appuyez quand même la résolution?

Trudel : Oui je l'appuie.

Président d'assemblée : Excellent, merci. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? Donc si vous êtes contre l'adoption du procès-verbal, levez la main. C'est adopté à l'unanimité. Merci.

7. Affaires découlant des procès-verbaux

7.1 SAC-260618**7.1.1 Autres**

Président d'assemblée : Le point 7, les affaires découlant des procès-verbaux, nous allons commencer par le procès-verbal du 18 juin, 2026. De notre côté il n'y a rien à signaler.

7.2 SAC-260824**7.2.1 Mise à jour sur les inscriptions à la session d'automne****7.2.2 Autres**

Président d'assemblée : Le point 7.2, le procès-verbal du 24 août, 2026 et le point 7.2.1, mise à jour sur les inscriptions à la session d'automne. Madame la registraire a une présentation et nous allons la projeter à l'écran.

Registraire : Merci monsieur le président. Bonjour à toutes et à tous. Comme vous vous souviendrez lors de la dernière rencontre du Sénat académique qui a eu lieu le 26 août, je vous avais présentés une première revue des statistiques d'admission à la session d'automne 2026 et aussi les inscriptions préliminaires pour la session et aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous présenter les données officielles d'inscriptions pour la session d'automne. Ici vous pouvez constater l'évolution de notre effectif étudiant depuis 2010 et on voit qu'en date du 23 septembre, nous avons 5 768 personnes étudiantes inscrites à temps complet à l'Université de Moncton. J'attirerais à votre attention le fait que jusqu'à maintenant, notre plus grand effectif sur le réseau datait de 1993 avec 5 735 inscriptions donc présentement, on a 33 inscriptions de plus que notre chiffre record, mais il faut noter par contre que c'était des données figées au 1^{er} décembre donc d'ici le 1^{er} décembre, nos chiffres pourraient baisser en-dessous de ce seuil, mais quand même, je trouvais que c'était intéressant à noter ces chiffres quand même assez importants. Sur le réseau, il s'agit d'une augmentation de 316 inscriptions donc de 6 % comparativement à l'automne dernier. Aussi, il faut souligner que sur les trois campus, il y a présentement 4 064 personnes étudiantes canadiennes qui représentent 70 % de notre effectif étudiant ce qui représente une hausse de 362 inscriptions comparativement à l'année dernière ou de 9.7 %. Il s'agit d'une troisième année consécutive d'augmentation chez les inscriptions canadiennes faisant suite à trois années de baisse entre 2021 et 2023. Il y a également 1 704 personnes étudiantes de l'international inscrites qui représentent 30 % de notre effectif étudiant ce qui représente une diminution de 46 en comparaison avec l'an dernier ou une diminution de 2.7 %. Et puis j'ai pas la diapo à l'écran tout de suite, mais juste peut-être pour revenir pour faire la comparaison avec les chiffres que je vous avais présentés il y a environ un mois, un mois et demi, au 26 août je vous rapportais qu'on avait 5 097 inscriptions. Depuis ce moment-là, on a quand même vu une augmentation de 13 % sur une période d'environ trois semaines. Typiquement, on a une augmentation maximum de 10 % entre la présentation des stats au Sénat du mois d'août et le moment où on fige les données donc une augmentation de 13 % c'est quand même assez important. Chez les Canadiens, on a passé de 3 783 à 4 064 donc c'était une augmentation de 7.4 % sur cette période-là et pour les non-Canadiens, on a eu une augmentation de 30 % des inscriptions dans les trois dernières semaines où les personnes pouvaient procéder à l'inscription. C'est quand même des chiffres assez intéressants et impressionnants, mais ça évoque aussi des défis en terme de planification de nos salles de classe et du nombre de places à prévoir dans les cours. Donc à ce moment ici, je tiens vraiment à souligner mon appréciation pour l'excellente collaboration que nous avons eue avec les facultés, avec les membres du corps professoral pour faire des ajustements de dernière minute au début de la session d'automne pour être capable d'accommoder nos personnes étudiantes donc je vous en remercie. Si on continue avec la ventilation des inscriptions par campus, on peut voir qu'il y a présentement 524 inscriptions au campus d'Edmundston ce qui représente une augmentation de 38 en comparaison avec l'an dernier. Au campus de Moncton, nous avons 4 858 inscriptions donc 315 de plus que l'an dernier et 630 de plus qu'à l'automne 2024 donc nous avons eu deux années consécutives où nous avons vu des augmentations de 315 inscriptions au campus de Moncton. Pour le campus de Moncton, il s'agit de loin de la plus grande cohorte accueillie sur notre campus dépassant les 4 553 inscriptions atteintes en 93 donc c'est plus 305 inscriptions comparativement à notre record historique. Au campus de Shippagan, il y a 386 inscriptions à temps complet, soit 37 de moins que l'an dernier. Du côté des nouvelles inscriptions, on peut dire que nous affichons une certaine stabilité donc quand même une légère augmentation des types N comparativement à l'année dernière donc plus 24. Il y a plus 9 nouvelles inscriptions canadiennes et plus 15 inscriptions qui proviennent de l'international. À l'international, il faut remarquer que cette légère augmentation-là demeure quand même assez remarquable alors que la plupart des institutions constatent une diminution au niveau de leur effectif international en tenant compte du contexte actuel. Le contexte actuel, je vais vous rappeler que depuis 2024, il y a une diminution au niveau du plafond de permis d'études que nous pouvons offrir et puis en plus, chaque institution doit également respecter une certaine allocation puis bien sûr à l'automne 2026, nous avons également le contexte de la maladie de l'Ébola qui a eu un impact sur les nouvelles inscriptions. Sur ce dossier-là, vous avez certainement pu voir l'annonce du gouvernement fédéral cette semaine qui prolonge les mesures temporaires aux frontières par rapport à l'Ébola jusqu'au 28 novembre donc nous aurons plus d'informations à ce moment-là. On peut attribuer les résultats positifs du côté de l'international en partie à notre participation au Programme pilote pour étudiants en communautés francophones en situation minoritaire donc le PPE. Cette année, 132 de nos types N de l'international sont arrivés via cette voie et il s'ajoute aux 185 types C du PPE que nous avons déjà donc 317 inscriptions qui sont venues via ce programme pilote depuis maintenant deux ans. Au niveau des inscriptions continues, c'est vraiment là où on remarque une augmentation importante donc plus 280 comparativement à l'année dernière puis ça, on peut l'expliquer en partie grâce à nos excellents taux de rétention que nous affichons donc il est encore trop tôt pour faire le calcul des taux de rétention entre l'automne 2025 et l'automne 2026, mais déjà la comparaison de 24 à 25, on avait pu constater un taux de rétention de 88 % pour nos personnes en première année et puis de 96 % pour les personnes dans les années subséquentes de leurs

études ce qui est quand même des taux remarquables. Pour vous donner un peu plus de précision sur comment ça se répartit chez les Canadiens et les non-Canadiens, pour nos Canadiens en première année, le taux de rétention est de 86.2 % et de 95.2 % pour les années subséquentes alors que pour nos non-Canadiens, on parle de 92.11 % de rétention pour les première année et 97.3 % pour les années subséquentes. J'étais curieuse de situer ces tendances-là dans le contexte régional, je me pose toujours la question quelles sont les tendances qu'on peut voir dans les autres universités. Malheureusement, les statistiques de la CESPM sur le sujet commencent à dater un peu. Les dernières années où on a publié des taux de rétention remontent au début des années 2020, mais à cette époque-là, le taux de rétention globalement pour des première année qui effectuaient des études universitaires était de 78 % pour des première année et d'environ 90 % pour les années subséquentes donc déjà comparativement à qu'est-ce qu'on voyait pré-pandémie, les taux de rétention ici à l'Université de Moncton sont quand même assez impressionnants. Ici au lieu de reprendre le détail des statistiques par faculté que vous avez dans le document dans DiliTrust, j'ai pensé que je pourrais tout simplement vous faire voir les différences des inscriptions comparativement à l'année dernière. On voit qu'à l'exception de quelques cas en administration et à la FESR et quand on parle de la FESR, c'est surtout les programmes en études de l'environnement, la plupart des facultés affiches des croissances quand même assez importantes dans certains cas. Dans le document qui vous est partagé, on ressort pas des programmes en particulier, mais j'ai pensé qu'il serait intéressant de le faire aujourd'hui. En admin, les programmes qui se démarquent au niveau des augmentations d'inscriptions, c'est surtout au niveau de la comptabilité donc on a vu 27 inscriptions de plus dans le programme régulier et coop et aussi le B.A.A. général qui a 17 inscriptions de plus et puis la diminution est largement attribuée à la baisse au niveau des inscriptions au D.A.A. donc le diplôme en administration des affaires ainsi qu'au M.B.A. coop qui avait quand même eu un effet d'augmentation assez important il y a quelques années, mais qu'on avait prévu qu'on allait restreindre les admissions un peu plus en raison du contingentement pour la participation coop. À la Faculté des arts, les programmes qui se démarquent, criminologie affiche 31 inscriptions de plus au profil régulier puis aux cycles supérieurs, on a des augmentations importantes au programme de la M.A.P. donc l'administration publique ainsi que la maîtrise en gestion des services de la santé qui ont respectivement plus 16 et plus 17 inscriptions. En droit, c'est majoritairement des nouvelles inscriptions au niveau du J.D. donc 16 inscriptions de plus que l'année dernière. En éducation, on a vu 36 inscriptions de plus au post bacc donc le programme de 16 mois ainsi que 14 inscriptions de plus au B.A.-B.Éd. primaire. En génie, c'est surtout au niveau du génie civil où on a vu une augmentation importante de 36 inscriptions. À la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, il y a 66 inscriptions de plus en science infirmière que l'année dernière, 22 de plus en kinésiologie et 13 de plus au B.E.P.-B.Éd. donc le bacc combiné en éducation physique. Et finalement au niveau des sciences, on constate 28 inscriptions de plus à la majeure en bio, 38 inscriptions de plus au D.S.S. et 14 inscriptions de plus à la maîtrise en science en informatique. Ça c'était pour ressortir les changements qui étaient quand même assez importants puis je sais pas si vous avez vu la publication, mais Statistique Canada vient de sortir ses chiffres sur l'année 24-25 sur les inscriptions dans les institutions postsecondaires et puis les tendances qu'on remarque ici, ça suit vraiment les tendances au niveau national donc des baisses au niveau des inscriptions internationales, mais les domaines où on voit un regain du côté des inscriptions canadiennes c'est surtout au niveau de l'ingénierie et les sciences donc j'ai trouvé que c'était intéressant qu'on suivait quand même ces tendances-là. Par cycle ici, on voit la ventilation entre les différents cycles donc on voit des augmentations au premier et au deuxième cycle et un léger recul au niveau des études du doctorat. Et puis pour démontrer aux cycles supérieurs comment ça c'est ventilé au niveau des programmes professionnels et de recherche, vous pouvez voir les tendances sur les trois dernières années donc des augmentations d'inscriptions vraiment impressionnantes du côté des cycles supérieurs, on atteint maintenant les 700 inscriptions à temps complet et puis pour le moment, c'est également réparti 350 en recherche et 350 au niveau des programmes professionnels donc ça représente une petite diminution au niveau des programmes de recherche puis évidemment une augmentation importante du côté des programmes professionnels. Puis finalement, quelques autres petites informations. J'ai déjà mentionné les mesures temporaires liées à la maladie de l'Ébola que ça se prolonge donc ça aura certainement un impact sur nos nouvelles inscriptions à la session d'hiver et pour que vous soyez au courant aussi, nous avons prolongé notre adhésion au programme pilote jusqu'en août 2027. Ça devait être un programme offert sur deux ans, ça été confirmé pour une troisième année, mais ce qu'il faut remarquer c'est que les participants à ce programme auront seulement jusqu'au 30 novembre 2032 à déposer une demande de résidence permanente via ce programme qui veut dire que quoiqu'on peut émettre des lettres jusqu'à l'automne prochain, il faudra s'assurer que nos personnes qui arrivent dans nos programmes aient la perspective de terminer leur programme et de diplômer avant 2032. Ça fait le tour, merci de votre attention.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Des questions? Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci beaucoup monsieur le président, merci Stéphanie pour la présentation. Juste comme information complémentaire, on a reçu hier les données concernant les inscriptions pour les universités de l'Atlantique donc les 16 universités de l'Atlantique, et ce qu'on observe c'est qu'il y a une diminution en moyenne de 2 % comparativement à une augmentation pour l'université comme Stéphanie l'a mentionné de 5.8 %. Au niveau des étudiants internationaux dans les universités de l'Atlantique, il y a une diminution de l'ordre de -18 %. En ce qui nous concerne, c'est -2.8 % de diminution. Je tiens à rappeler qu'au niveau des étudiants internationaux notre pic, notre nombre le plus élevé qu'on avait obtenu c'était en 2024 avec tout près 2 014 étudiants internationaux. Maintenant on est à 1 804 ce qui fait qu'on a une baisse de -15 % comparativement à nos niveaux les plus élevés ce qui fait en sorte que si on regarde comparativement par exemple à 2020 avant la pandémie, on avait à peine 1 675 étudiants internationaux alors si on considère qu'aujourd'hui on en a 1 704, ça veut dire qu'on a augmenté nos étudiants internationaux de l'ordre de 55 %. Moi je terminerais en voulant féliciter à la fois nos équipes de recrutement tant à l'international qu'au niveau

canadien parce que je pense qu'ils ont fait un travail important et également toute l'équipe d'admission au registraire parce qu'un des facteurs aussi qui a sûrement contribué c'est la diminution de la durée de l'évaluation des dossiers tant au niveau canadien qu'au niveau de l'international. Alors tout ce travail-là qui a été fait en amont v'là quelques années je pense qu'on récolte aussi les fruits de ces améliorations-là au niveau de l'efficience du traitement de nos données donc félicitations et félicitations également à toutes nos facultés.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Francis LeBlanc.

LeBlanc, F. : Merci monsieur le président. J'ai remarqué des chiffres concernant les programmes recherche. Moi ça colle pas vraiment avec les chiffres que j'ai. J'ai fait les statistiques à la mitaine quand même, mais il faudrait peut-être vérifier si que certains programmes sont mal classifiés dans le système parce que j'ai 700 au total, mais je les ai classifiés selon ma classification des programmes recherche et j'ai 107 au troisième cycle puis 284 au deuxième cycle donc c'est pas tout à fait les mêmes chiffres que vous avez présentés.

Registraire : On pourra comparer, Francis, et puis je voulais aussi souligner puis je l'ai pas fait, j'ai oublié, dans le document qui vous a été déposé au Sénat dans le dernier tableau qui fait la différence entre les programmes professionnels et de recherche, nos chiffres pour 2025 sont pas bons. Il y a eu une erreur de retranscription dans ces chiffres-là et ceux de 2026 devraient être corrects, mais pour ce qui est de la définition des programmes de type recherche versus professionnel, je me souviens qu'à un moment donné on plaçait le D.PSY dans les professionnels et puis on les a ramenés vers les programmes de type recherche, mais on pourra comparer nos listes pour s'assurer que nos définitions sont les mêmes.

LeBlanc, F. : Ok, c'est bien, merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Je ne vois rien. Merci beaucoup madame la registraire pour cette présentation.

8. Suite de la présentation des rapports annuels

8.1 Rapport annuel du Comité d'appel du Sénat académique

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 8, suite de la présentation des rapports annuels. On avait commencé le mois dernier donc le point 8.1, le rapport annuel du Comité d'appel du Sénat académique. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Re-bonjour tout le monde. Ça me fait plaisir de vous présenter le rapport du Comité d'appel du Sénat académique pour la période du 1^{er} juin, 2025 au 31 mai, 2026. Il a été préparé en collaboration avec Melissa Kate Lelièvre du registrariat qui agit comme secrétaire d'assemblée. Essentiellement, vous avez eu la chance de le lire, mais entre la période du 1^{er} juin et le 31 mai, le secrétariat général a traité onze dossiers. Six dossiers ont fait l'objet d'une audience au Comité d'appel, deux dossiers ont fait l'objet d'une demande en révision judiciaire à la Cour du banc du roi. Alors pour les onze dossiers, je dois vous dire qu'en terme d'année ça été l'année la plus exigeante depuis au moins vingt ans. C'était en terme de charge de travail si je peux le dire comme ça, ce comité-là n'a pas chômé au cours de la dernière année. En terme d'objet de la demande, on a eu des variations. Manquement au devoir d'accommodement, une demande de recevoir une éducation inclusive, une demande d'admission au programme J.D., un dossier portant sur la fraude académique, un autre dossier portant sur la fraude académique, un dossier portant sur la révision d'une note finale, un deuxième dossier portant aussi sur la note finale, un dossier portant sur la note de passage dans un cours, une demande d'admission au programme J.D. et l'insatisfaction de la note finale, c'est un NS dans un cours de clinique et enfin, une contestation d'une sanction à la suite d'une fraude académique avérée. Je rappelle que les attributions du Comité d'appel c'est d'examiner, juger et sanctionner tout grief présenté par une personne étudiante qui a épuisé toutes les voies normales de recours et qui estime avoir été traitée injustement biaisée dans ses droits. Aussi, le Comité d'appel examine, juge et sanctionne tout grief fondé sur des motifs se rapportant à l'admission ou à la réadmission de toute personne dans un programme. En cas de violation d'un règlement, l'université ne peut qu'imposer des sanctions qui sont prévues dans les règlements. On rappelle aussi que les décisions du Sénat académique de l'Université de Moncton sont sans appel. Ça veut dire que c'est la décision finale de l'Université de Moncton et si l'étudiant ou l'étudiante n'est pas heureux avec le choix, la prochaine étape c'est la révision judiciaire à la Cour du banc du roi. Plusieurs membres sont nommés au Comité d'appel dans le sens que ça crée une banque de gens qui sont disponibles pour siéger au sein des audiences et lorsqu'on monte un comité d'appel, essentiellement on aime pas avoir plus que trois ou quatre membres, on veut pas quand même 18 personnes pour entendre la chose, mais on s'assure qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt et qu'il y a une balance au niveau de la diversité homme, femme, étudiant, doyen, professeur. Alors je remercie vraiment tous les membres du Comité d'appel pour leur disponibilité et aussi pour les gens qui ont été appelés à participer. En terme de préparation, ce fut une année quand même assez chargée. Juste un rappel que dans le rapport, vous allez trouver des résumés des dossiers. C'est nouveau dans le rapport, c'était demandé l'an dernier donc on a des petits paragraphes qui expliquent un peu sans nommer la personne, mais qu'est-ce qui est arrivé et comment le grief a été résolu. Enfin, encore une fois, merci beaucoup à tout le monde et merci à la présidence du Comité d'appel, M. Jacques-Paul Couturier, les membres, les intervenants, toutes les personnes qui ont témoigné, vraiment ça été à certains moments donnés assez chargé et ainsi que les gestionnaires de dossiers pour l'excellent travail et la bonne collaboration. Merci spécial aussi à Janice Comeau qui soutient le comité et qui souvent travaille dans l'ombre, mais qui était présente à toutes les étapes du processus. Alors voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions? Étienne Bélanger.

Bélanger : Merci beaucoup monsieur le président. Peut-être c'est ma mauvaise compréhension de c'est quoi le Comité d'appel et peut-être que la secrétaire générale va pouvoir clarifier, mais quand on regarde les deux premiers cas où la personne étudiante par exemple est tombée en maladie, le dossier a été fermé parce qu'elle a gradué. Ça soulève une question de savoir s'il y avait eu manquement ou pas ou peu importe, que la personne a fini par être pénalisée puis aucune réparation va être dû vu qu'on dirait qu'on se lave les mains un peu dans le sens que ok, elle est graduée, j'ai pas besoin de faire de réparation, quelque chose comme ça. Ça c'est peut-être ma compréhension. Première partie. Deuxième partie aussi je suis juste curieux par exemple, est-ce que le Comité d'appel fait des suivis ou des choses même si par exemple la demande est rejetée, exemple encore des manquements d'accommodation à la Faculté de droit, est-ce qu'il y a un suivi au niveau institutionnel qui est fait genre comme ok, oui la demande a été rejetée, mais peut-être que ça soulève des questions de procédure ou que ça soulève des choses qu'il faudrait peut-être aller investiguer. Ce sont mes deux questions.

Secrétaire générale : Pour les cas un et deux, vous avez peut-être compris qu'on parle de la même personne qui a déposé deux demandes en même temps et puis c'était une situation qu'à l'époque lorsque le dépôt a été fait, la maladie était pas encore dans le portrait malgré que ça allait pas bien. C'est une personne qui demeure ici je vais dire à trois heures de Moncton donc elle demandait un accommodement et que le cours d'environnement soit donné en ligne alors que ce n'était pas prévu à l'horaire. Ce dossier-là a fait l'objet de nombreuses discussions avant d'arriver au Comité d'appel et donc la décision évidemment avait été prise non seulement à la Faculté de droit, mais aussi à la direction des affaires étudiantes et le bureau de l'ombud était aussi impliqué. Alors je vous donne tous les détails, mais tous les détails ne sont pas dans le rapport. Je pense que cet étudiant-là a reçu énormément d'attention de la part des services. Quand c'est arrivé au Comité d'appel, à ce moment-là il y a eu la question de maladie qui est entrée dans le portrait, c'était à sa demande puis le dossier a été reporté et reporté et reporté et finalement, il a complété ses études au mois de février alors à la fin décembre il avait complété ses études et on a eu une conversation dans mon bureau et je peux vous dire qu'il était heureux d'avoir son diplôme et finalement ça s'est terminé comme ça. La suite c'est que c'est sûr que ça soulève des préoccupations. L'accommodement c'est exponentiel depuis des années le traitement, je pense qu'il y a des accommodements qui se font, j'ai pas les chiffres, mais c'est une quantité, comment je peux dire ça, ça pris de l'ampleur en terme de préoccupation et puis ce qu'il soulevait c'était vraiment une question juridique par rapport à ça. Alors le Comité d'appel n'a pas traité la question juridique. J'imagine qu'un jour il y aura ce genre de question-là au Comité d'appel, mais c'est vrai que ça s'est arrêté avant d'aller plus loin dans la réflexion ce qui fait qu'en terme de suivi auprès de la Faculté de droit, on s'est jamais rendu là, mais la Faculté de droit était au courant du dossier c'est certain. Est-ce qu'il y a des suivis qui se font? La réponse est oui dans le sens que si à la suite d'une audience on a soulevé des choses, on remarque des choses et on pense que ça serait intéressant pour une faculté de se pencher là-dessus, oui. Il y a une lettre qui part de la présidence du Comité d'appel, je veux dire une recommandation, on pourrait peut-être examiner ce règlement-là, etc. sous cet angle ici fait que oui, ça c'est fait. Je peux vous dire qu'au cours de la dernière année en raison de la diversité des dossiers, il y a eu plus de conversations en terme de comment améliorer les choses.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président et merci madame la secrétaire générale. Moi j'ai une préoccupation de voir qu'on a deux cas devant le Banc du roi et peut-être ma première question c'est est-ce que c'est normal ou est-ce que dans le passé il y a eu ce type de situation-là? Et est-ce qu'il y a eu des tentatives de médiation possible afin de diminuer à la fois les coûts pour l'université puis également les risques associés pour l'université dans le cadre de cas similaires, de cas de cette nature-là?

Secrétaire générale : Ça fait qu'on a deux cas. Il y en a un que le 5 septembre, 2025, est passé devant la Cour du banc du roi. C'était une demande d'admission au programme J.D. L'étudiante n'a pas été admise, elle n'était pas satisfaite de la décision du Comité d'appel et c'est son droit de pouvoir se présenter devant la Cour du banc du roi. Elle était représentée par une avocate et donc à ce moment-là automatiquement l'université même si c'était à la Faculté de droit que le doyen aurait pu se présenter lui-même, dans un cas comme ça on embauche une firme d'avocats pour nous représenter et puis ça été entendu et le juge a livré une décision écrite et l'étudiante a perdu son grief. On peut pas décider quel cas qui va aller de l'avant ou pas, il faut les traiter comme si on s'en va à la Cour Suprême du Canada puis je dis ça dans le sens que dès le départ quand on reçoit un dossier, il faut avoir énormément de doigté par rapport à l'équité procédurale. Et donc en cheminant vers une résolution ou une décision, chaque étape est clé et faut l'aborder dans le sens que s'il y aurait un vice de procédure quelque part, ça pourrait être difficile pour l'Université de Moncton. Alors essentiellement, on aime pas aller à la cour, c'est clair. J'ai jamais vu l'université vouloir apporter devant la cour un dossier. Est-ce qu'on en a beaucoup? Non, heureusement on en a pas beaucoup. Il y a des universités où est-ce qu'ils ont des services qui font que ça ça fait on se console quand on écoute nos collègues parler. Ici on en a eu deux dans les dernières années de la Faculté de droit et l'autre c'est un dossier qui est en cour présentement et qui a été reporté à quelques fois par la cour, en tout cas, la prochaine date est au mois de décembre. C'est un cas où est-ce qu'on a tenté de suggérer une médiation, etc., mais il faut que les deux parties veulent la médiation et ce n'était pas le cas.

Recteur et vice-chancelier : Merci madame la secrétaire générale. Ma deuxième question est dans notre politique, c'est le Comité d'appel qui a la dernière décision. Est-ce que c'est la procédure dans d'autres universités ou si dans d'autres universités la décision du Comité d'appel est présentée à d'autres instances?

Secrétaire générale : Il faudrait que je vérifie pour vous donner vraiment une position vraiment ferme. C'est quelque chose que je peux faire en terme de recherche. Je sais par exemple parce que je suis membre de ce qu'on appelle un service collectif par rapport à ce genre d'audience-là et pour la question des admissions et réadmissions, on est une des seules universités où est-ce que ça va au Comité d'appel. Habituellement, la décision est finale à la faculté. Ça c'est quelque chose qu'on offre aux étudiants qui au fond, la décision finale appartient à la faculté et s'il n'est pas content, ça va à la cour ça fait qu'on a cette étape de plus. Mais pour la décision finale finale, une décision n'est jamais finale dans le sens qu'ici la personne peut quand même aller à l'ombud, mais ça ne changera pas la décision comme telle du Comité d'appel.

Recteur et vice-chancelier : Ma dernière question est est-ce que le comité sur la base des dossiers qui sont traités un peu comme notre ombud, est-ce qu'il y a des recommandations qui pourraient être émises par le Comité d'appel pour éviter des cas similaires soit par de meilleures politiques ou procédures au niveau des facultés par exemple?

Secrétaire générale : Je veux dire on peut toujours améliorer une procédure. Toutefois en travaillant avec les dossiers quand les gens se présentent devant le Comité d'appel, je trouve qu'ils amènent à la table des dossiers qui sont bien réfléchis. J'ai l'impression que les gens mettent vraiment de l'effort dans la présentation des dossiers puis ça révèle à ce moment-là le travail qui a été fait par en arrière. Je pense les gens prennent ça très très au sérieux et puis les dossiers qui sont complexes qui mènent au Comité d'appel, là les doyens pourraient peut-être mieux répondre que moi, mais je pense qu'il y a beaucoup de doyens qui font leur travail dans les facultés puis nous oui cette année on a eu onze dossiers, mais c'est onze dossiers sur au-dessus 5 000 étudiants. Quand je le pense comme ça, je me dis quelque part là-dedans il y a du bon travail qui se fait, mais je pense qu'il y a beaucoup de choses qui se règlent en faculté. Il y a des doyens qui m'appellent pour me demander X-Y-Z en terme de procédure puis on discute. Il y a des dossiers vous voyez qu'il n'y a pas eu d'audience, il y a aucune audience, aucune audience, mais ça veut dire que c'est traité quand même sur place. Il y a la FÉECUM aussi que je dois admettre qui joue un rôle clé auprès des étudiants. Oui, on peut toujours faire mieux, mais je pense aussi qu'on vit dans un monde où est-ce qu'il y a de la revendication. Grosso modo globalement, je pense que le comité travaille extrêmement bien.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Essam Esfahani.

Esfahani : Merci madame la secrétaire générale. Comme membre du Comité d'appel en fait, je voudrais présenter ce commentaire : qu'on se réunit seulement quand il y a des audiences et nous on se réunit pas tous autour de table, mais je voudrais savoir est-ce que vous prévoyez aussi des réunions que les membres du comité pourraient se réunir pour parler de politique procédurale qu'est le rôle de ce comité?

Secrétaire générale : On a pas l'habitude de le faire, mais on peut le faire. C'est peut-être même une très bonne suggestion considérant le nombre de dossiers qu'on a eus cette année et je pense que chaque dossier amène une réflexion et chaque dossier nous mène à repenser au processus et à ce que les personnes vivent lorsqu'elles passent devant un comité d'appel. Je le prends en note puis j'entends votre message.

Esfahani : Merci.

8.2 Rapport annuel du Bureau de direction du Sénat académique

Président d'assemblée : Merci beaucoup. On va passer au point 8.2, le rapport annuel du bureau de direction du Sénat académique. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Merci. On passe au rapport annuel du Bureau de direction du Sénat académique, ici c'est pour la période du 1^{er} juin, 2025 au 31 mai, 2026. Alors au cours de la dernière année, le bds s'est réuni huit fois en prévision des neuf sénats et vous trouverez les procès-verbaux des réunions dans le rapport. On a eu un vote électronique qui a eu lieu le 29 octobre, 2025 et la résolution est dans le rapport. Ce qui est particulier depuis quelques années c'est la mise sur pied d'un comité d'urgence qui est composé de la registraire, de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales ainsi que de moi-même, et le comité d'urgence se concerta à la demande lorsqu'il y a des dossiers à sanctionner et souvent, ce sont des dossiers internationaux ou des visas qui viennent à échéance et on doit sanctionner le diplôme avant les dates du 15 février, 15 mai ou 15 octobre. Dans la dernière année, le comité d'urgence s'est concerté à dix reprises et je pense que ça ça amélioré ou disons accéléré le processus de beaucoup. Essentiellement, le bureau de direction veille à l'application des politiques et procédures du Sénat, il dispose des affaires courantes, il choisit les récipiendaires des médailles académiques du gouverneur général du Canada, il prépare l'ordre du jour, les réunions du Sénat puis toutes autres tâches que délègue le Sénat. Plusieurs membres alors c'est présidé par le recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Gilles Roy, Hélène Albert, Lacina Coulibaly, Claudine Auger et Étienne Bélanger, à tous ces gens, un grand merci. Le bureau invite régulièrement Mathieu LeBlanc et je dirai toujours président d'assemblée du Sénat ainsi que Janice Comeau, coordonnatrice des instances décisionnelles et au cours de la dernière année, plusieurs dossiers, notamment la sanction des dossiers des personnes finissantes, c'est clé, le choix des médaillés, la révision de la feuille de route pour toutes les réunions,

certaines postes vacants au sein des divers comités, on a discuté les processus d'évaluation de la réforme et les particularités au sein du Comité des règlements. Il y a eu deux groupes de travail au cours de la dernière année, un portant sur la voix étudiante, l'autre sur le calendrier des instances académiques alors le suivi se faisait au bds, des statistiques qui ont été remises puis l'évaluation annuelle de la présidence d'assemblée du Sénat. Alors la préparation des calendriers relève également du bds et puis on a discuté de la durée des réunions du Sénat académique et de la trajectoire du projet de la réforme du cadre des diplômes. Vous savez qu'on va avoir une nouvelle présidence l'année prochaine, M. Pierre Jr. Morin qui suit l'aval du Sénat académique et puis il va commencer à participer au bds à titre d'invité au cours des prochains mois. Des remerciements à Mathieu LeBlanc, notre président d'assemblée, à Janice Comeau, à Mehdi qui travaille sur l'équipe de la DGT, l'équipe du registrariat, toujours un plaisir, et le bureau de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement aux affaires professorales pour leur appui tout au long de l'année, merci beaucoup à tout le monde.

8.3 Rapport annuel du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions? Aucune question donc on va passer au point 8.3, le rapport annuel du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. On va commencer par une présentation qui devrait paraître à l'écran dans quelques minutes. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Ce que je propose faire dans la première partie c'est faire une présentation sommaire du rapport annuel puis ensuite, on pourra ouvrir à une période de questions ou de discussion et par la suite, il y a une recommandation qui vient avec le rapport que je pourrai faire dans un deuxième temps. Il me fait plaisir cette année encore une fois de vous présenter le rapport annuel du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. Le format va suivre un peu ce qu'on a fait dans le passé, c'est-à-dire qu'on va regarder premièrement le profil de la population étudiante et ensuite comme vous le verrez dans le rapport, je fais des vitrines sur chaque faculté, chaque unité. Ici au lieu de regarder chaque unité une par une, je vais surtout me concentrer sur des choses qui touchent l'ensemble de notre institution donc tout ce qui touche par exemple la RDC et ensuite, on fera un petit regard sur des nouveautés en terme de programmes et je terminerai avec un état des lieux de la stratégie Cap sur l'avenir notamment dans le chantier enseignement et RDC. Si on veut commencer avec le profil de la population étudiante, je le mentionne souvent, on pense que l'effectif étudiant c'est lié au recrutement. Oui c'est lié au recrutement, mais on met beaucoup d'efforts à recruter des personnes étudiantes, mais si on met pas d'effort pour les garder, on dirait qu'on se tire dans le pied un peu donc on met autant d'efforts en terme de rétention qu'on en met en terme de recrutement. Tout ça c'est grâce au travail d'une belle équipe sur nos trois campus, on a des personnes responsables du recrutement, des services aux étudiants, des affaires étudiantes et ainsi de suite donc j'en profite pour remercier ces gens-là pour tout le beau travail qu'ils font. Ce que Stéphanie a présenté tout à l'heure ce sont des chiffres d'inscription de cette année et ce que je vais présenter ici évidemment ce sont eux de l'an dernier avec une comparaison historique sur six, sept ou huit ans dépendamment du tableau. Si on regarde les inscriptions au total, depuis 2019-2020, on a quand même vu une belle progression de presque 24 % ou 23.3 % sur cette période de temps-là puis on voit que la progression a continué cette année donc c'est des bonnes nouvelles. Si on regarde en terme de proportion en terme du genre, typiquement on avait toujours autour de 60 % femmes, 40 % hommes et l'an dernier ça se situait à 57,8 % femmes, 41,4 % pour les hommes et tout proche de 1 % non-déclaré. On parle du recrutement donc essentiellement bien que tous les marchés sont importants, il est clair qu'on met beaucoup plus d'efforts en terme de recrutement au Nouveau-Brunswick. Ces dernières années aussi on a mis de l'effort en terme de l'immersion et comme d'habitude aussi à l'international. Ceci étant dit, on néglige pas les autres provinces maritimes ou l'Ontario donc ça demeure des marchés aussi prioritaires, mais peut-être à un niveau un petit peu plus bas. Pour la provenance des personnes étudiantes, la grande majorité nous provient du Nouveau-Brunswick, une bonne proportion vient de l'extérieur du Canada puis on voit les proportions selon le reste du Canada. Ce tableau ici en toute franchise, en toute transparence, je vais devoir m'asseoir avec Stéphanie puis Jérémie Dupuis, notre chercheur institutionnel, parce que surtout lorsqu'on regarde le tableau hors Canada, ce que j'ai compris de Jérémie la semaine dernière parce que je trouvais que les chiffres étaient peut-être pas tout à fait corrects, mais en grattant dedans, les chiffres de ce tableau-là proviennent essentiellement du lieu de naissance de la personne. Par exemple si une personne est née en Tunisie et a immigré au Canada en première année à l'école, il a fait toute son école ici, il serait catégorisé dans hors Canada qui fait pas de sens à mon avis. Quand même, si on regarde les évolutions à l'international, je sais que Stéphanie et monsieur le recteur en a fait référence aussi, on voit que l'an dernier on a chuté quand même de façon assez importante de 12 % comparativement à 24-25, mais par contre si on met notre référence en 2020-2021, on constate quand même une augmentation de 225 % donc c'est quand même important. En terme de nouvelles inscriptions après une légère chute l'année dernière, on a un regain l'année passée de 70 comparativement à une perte de 300 l'année précédente, mais là aussi si on prend notre cadre de référence il y a quelques années en 2020-2021, on constate quand même une augmentation de 40 % depuis ce temps-là. Taux de participation, il avait descendu quand même au fil des dernières années. En 2025, il est remonté à 31 %. C'est quand même pas le maximum ou le sommet qu'on avait atteint à la fin des années 2010, début des années 2020 où on avait atteint 33-34 %. Ensuite ici c'est quand même intéressant suivant la discussion que j'ai eue avec Jérémie la semaine dernière sur la provenance de nos personnes étudiantes. On a fait un tableau qui compare les personnes étudiantes venant de l'international, les Canadiens ou les types C comme qu'on dit puis les résidents permanents. Ici on constate une importante augmentation en terme d'inscriptions de la part des résidents permanents. Sur la même période de temps, on voit une augmentation de 375 %. Si on retourne sept ans passés, on avait 93 personnes résidentes permanentes comparativement à 442 l'an dernier puis je pense que cette année c'est encore augmenté de façon substantielle. Stéphanie a bien expliqué toute la question de la rétention donc j'en parlerai pas beaucoup puis elle a fait référence au tournant 2019-2020. Typiquement les premières années, c'était de l'ordre de 79 %,

Stéphanie avait mentionné 78 donc je pense qu'on était pas mal dans le mille puis pour les étudiants qui reviennent, c'est-à-dire deuxième année et plus, on voit qu'on était de l'ordre de 90 %. Ce qui est quand même intéressant ici c'est qu'on voyait à l'époque une différence entre les étudiants canadiens et les non-Canadiens, mais on voit que cette différence-là a diminué avec le temps puis on voit qu'il y a très peu de différence après la deuxième année; là encore c'est l'effet covid, 2019 pour nos étudiants internationaux, mais ce que j'aimerais quand même porter votre attention c'est que depuis deux ans, on a les meilleurs résultats qu'on a jamais vus en terme de rétention. On parle ici par exemple de 95 % pour les deuxième année et plus et puis pour les première année, 86,2 % pour ceux qui ont la citoyenneté canadienne et au-delà de 90 % pour nos étudiants internationaux donc ça c'est bien. Il y a probablement un effet des nouvelles règles d'IRCC là-dedans, mais quand même de façon générale, c'est très positif. En terme de bourses, l'an dernier j'avais eu des questions sur les bourses. Vous avez dans le rapport un tableau qui récapitule un peu les montants de bourses qui ont été offertes à nos personnes étudiantes donc un total de 14 millions de dollars a été donné aux personnes étudiantes l'an dernier puis on voit qu'il y a comme quatre différentes sources ici, il y a le fonctionnement, recherche, ça c'est du financement typiquement que les professeurs vont chercher, fiducie et dotation donc on voit quand même les montants pour les différents types. J'ai fait un petit tableau aussi qui compare les campus. Par exemple à l'UMCE, vous avez 77 % des personnes étudiantes qui reçoivent des bourses, Shippagan c'est 70 % puis Moncton je le vois pas ici, je pense que c'est 53. Cycles supérieurs, tout près de 30 % des personnes étudiantes, mais ça ça comprend les programmes professionnels donc on pourrait faire un autre tableau juste pour les programmes de type recherche. C'est certain que les étudiants sont typiquement plus financés dans le cas des programmes recherche. Au total, au-delà de 60 % des personnes étudiantes ont reçu au moins une bourse ce qui représente au-delà 3 300 personnes étudiantes. Si on divise le 14 millions par le 3 300, ça donne à peu près 4 200 dollars par personne étudiante. C'est sûr que c'est une moyenne, il y en a qui reçoivent 500 dollars ou 1000 dollars et il y en a d'autres qui ont l'entièreté de leur scolarité payée donc il y a quand même une grosse différence là. Les vitrines, vous les avez dans le rapport et je vous invite à le regarder. Je voulais dire d'introduction si jamais que vous trouvez des petites coquilles ou des choses, faites-moi signe, ça me fera plaisir de corriger avant la publication sur le site web du rapport. Pour chaque faculté ou unité, on parle des départements, des secteurs, le nombre de profs, les chaires, les centres, l'effectif étudiant, quels étaient les faits saillants de la dernière année, les prix et distinctions puis une section sur la recherche et finalement, Cap sur l'avenir. J'ai fait la même chose pour chaque unité. Ce que je vais présenter aujourd'hui ça touche surtout la recherche donc ces données-là sont trouvées dans la section de la FESR dans le rapport. Comme j'ai mentionné au début, c'est des données institutionnelles, si vous voulez des données pour les facultés et les campus, vous pouvez aller voir dans le rapport. En terme d'effectif étudiant, là aussi on en a parlé tout à l'heure. On a constaté l'an dernier une belle augmentation au niveau des inscriptions aux cycles supérieurs, tout près de 16 %, et au niveau de la diplomation aussi il y a une augmentation de tout près de 24 % donc c'est quand même très bien. Puis si on regarde comparativement en 2018-2019 et je pense que c'est le recteur qui l'a mentionné, on a une augmentation de 55 % sur cette période de temps-là qui est vraiment exceptionnel donc bravo à la FESR, aux équipes de recrutement également et au corps professoral qui dans le cas des programmes de type recherche, souvent ce sont les membres du corps professoral qui font leur recrutement. En terme de revenus de recherche, cette année ou plutôt l'an dernier, on a eu un sommet historique en terme de revenus de recherche de la part des grands conseils donc on a dépassé le 3,3 millions de dollars des trois conseils donc c'est excellent. Si on regarde en terme de financement total, on avait eu l'année précédente notre sommet historique qui était de 15,5 millions. On a une baisse cette année ou l'année passée de juste au-dessus d'un million donc à 14,3 millions puis on a gratté un peu là-dedans puis c'est vraiment dû à deux gros projets de recherche qui se sont terminés l'an dernier donc la baisse est essentiellement due à ces deux projets-là. Ensuite, vous l'avez certainement vu, on a quand même fait du beau progrès dans le classement du top 50 de Research Info Source, on est passé du 48^e rang au 43^e l'année dernière donc là aussi je félicite tout le monde qui ont contribué à cet exploit-là. En terme de diffusion si on compare 2025 avec 2024, on a une diminution cette année. J'ai eu des commentaires, j'avais une réunion avec les doyens et doyennes cette dernière semaine puis souvent ce que les gens me disent il me semble qu'on devrait être plus haut que ça, on a plus, mais dans le fond, on se fit aux membres du corps professoral de remplir les tableaux. Si on a pas les données sur les publications, c'est difficile de les rapporter. Je le dis à chaque année, cette figure-là je dirais qui est approximative, c'est pas tout à fait complet, mais au moins ça donne une indication puis au fil des dernières années avec l'aide de Jérémie Dupuis, notre chercheur institutionnel et Francis LeBlanc à la FESR, on a quand même travaillé le gabarit pour essayer de refléter le plus fidèlement possible ce qui se fait en terme de diffusion. Il y a peut-être un élément que j'aimerais de renforcer dans le rapport dans les années futures c'est toute notre contribution qu'on fait auprès des communautés en terme de recherche en partenariat avec les communautés donc on pourrait sortir des belles histoires à ce niveau-là aussi parce qu'il y a de belles choses qui se font. Vous avez le total des ouvrages ici, il manque la petite colonne « autres », il y a une vingtaine d'autres types de publications donc ça donne une diminution de 7,4 % entre 25 et 24. Maintenant si on regarde, j'ai quand même placé certaines données à partir de l'année passée, on peut appeler ça des indicateurs de performance si vous voulez, mais dans la stratégie Cap sur l'avenir, on a mis beaucoup d'emphasis sur le fait qu'on veut accroître notre volume de recherche puis par volume ici, on peut parler d'encadrement, on peut parler de financement, on peut parler de toutes sortes de choses, mais si vous regardez le plan opérationnel, il y a plusieurs actions qui touchent ces éléments-là dans la stratégie. Par exemple, augmenter le nombre de membres du corps professoral qui supervisent des personnes étudiantes graduées et il y en a d'autres aussi qui touchent exactement ce qu'on essaie de faire ici. Pour être en mesure d'évaluer si on va dans le bon sens ou pas, l'an dernier en 2024 j'avais mis un certain nombre d'indicateurs pour chaque faculté puis au niveau institutionnel aussi comme par exemple le nombre de personnes inscrites dans les programmes de cycles supérieurs dans les programmes de type recherche donc l'an dernier on avait 336, en 2024 plutôt, puis en 2025-2026, on était rendu à 382 donc c'est une augmentation de tout près de 14 %. C'est juste ces deux points, je sais que c'est pas sur une période qui permet de voir des tendances, mais quand

même, je pense que c'est indicateur. Le nombre de membres du corps professoral qui encadrent ou co-encadrent, on est passé de 44 % à 46,5 %. Nombre moyen de personnes étudiantes par membre du corps professoral, membres du corps professoral qui détiennent du financement donc il y a à peu près un-tiers. Membres du corps professoral qui détiennent du financement d'un grand conseil, financement moyen par membre du corps professoral puis la diffusion moyenne par membre. Ce que j'essaie de dire ici c'est vraiment pour voir si on a les tendances qu'on s'était fixées un peu dans les objectifs de Cap sur l'avenir. Deux petits constats ici, on a à peu près un prof sur deux qui encadrent aux cycles supérieurs. Je comprends que c'est pas toutes les disciplines qui ont des programmes dans lesquels ils peuvent encadrer des personnes étudiantes aux cycles supérieurs, c'est un chiffre, prenez-le comme vous voulez, puis l'autre chose que j'aimerais de faire la remarque c'est à peu près un-tiers des profs reçoivent du financement externe pour la RDC. Là aussi, il y a tous les contextes disciplinaires et tout ça donc c'est juste un indicateur parmi tant d'autres. Pour les programmes d'études au niveau des inscriptions, ça fait quelques années que je présente ce tableau-là juste pour garder un peu un œil sur nos programmes. Je pense ça fait plusieurs années que notre programme le plus achalandé c'est le bacc en science infirmière. Encore une fois ici, on voit une augmentation de 33 % d'inscriptions depuis 2019 donc c'est quand même très bien puis je pense qu'on contribue aux besoins de la société en terme de la formation de professionnels de la santé; on sait qu'il y a des pénuries un peu partout dans le système de santé. Les deux autres programmes si vous regardez en 2019 et l'année dernière, c'était les mêmes, c'est juste qu'ils sont inversés. Le D.S.S puis le B.A.-B.Éd. primaire, on voit quand même les inscriptions qui se maintiennent dans ces programmes-là. Ces deux programmes-là aussi ont vu des belles augmentations sur la période d'études dont 38.6 % pour le B.A.-B.Éd. et 11 % pour le D.S.S. Vous avez les autres programmes, les programmes en admin typiquement font très bien, informatique, kin, ingénierie donc ce sont des programmes qui ont connu des croissances depuis 2019. Maintenant si on regarde le travail qui a été fait par les deux comités des programmes puis le Sénat l'an dernier, on a quand même adopté trois nouveaux programmes à la Faculté des sciences, ce sont des programmes bidisciplinaires puis physique numérique donc c'est un programme qui a une collaboration accrue entre la physique et l'informatique donc ce sont de beaux programmes puis au Sénat du mois de mai je pense, on avait adopté ici ou recommandé l'adoption du programme en génie de l'environnement. J'ai mis ici c'est dû en septembre donc essentiellement, c'était prévu de passer au conseil de septembre, mais le Comité de finance avait quelques questions donc ça passera à la prochaine réunion du CDU prévue le 5 décembre donc des belles choses. On a aussi apporté des modifications importantes à plusieurs programmes dont vous avez la liste. J'ai oublié, merci à la sénatrice Albert pour m'avoir fait noter que j'avais omis d'inclure probablement un des gros projets qu'on a adoptés l'an passé, ce sont les programmes de baccalauréat en travail social. Je l'avais mis dans l'abolition des années préparatoires, mais j'avais oublié de l'indiquer ici donc cette correction-là va être apportée au rapport. Ensuite en terme de d'autres projets institutionnels, on a eu le projet de refonte majeure des conditions d'admission pour les programmes de premier cycle donc ça ça été effectué et adopté par les instances et ensuite au Comité des programmes, on a quand même étudié plusieurs dossiers dans lesquels les résultats d'apprentissage de programmes ont été développés et adoptés donc quand même un beau travail fait par les collègues à ce niveau-là. Puis il y a un projet qui est en cours qui a été développé en grande partie l'an dernier, mais qui devrait aboutir cet automne, c'est la refonte du cadre des diplômes et on va en discuter un peu plus tard ce matin. Peut-être le dernier élément que j'aimerais de parler avant de passer à Cap sur l'avenir c'est tout ce qui touche l'apprentissage expérientiel. L'apprentissage expérientiel pour moi est de première importance. On s'est fixé dans la stratégie Cap sur l'avenir une nouvelle mission qu'on veut former des personnes étudiantes ou des diplômés qui sont engagés et créatifs, on pourrait atteindre ça en partie en salle de classe, mais pour moi, ça va se passer ailleurs. J'ai mis une photo ici, moi ça m'a vraiment interpellé parce qu'on a notre sénatrice Ophélie qui est là avec une personne que j'admire. Je trouve ça dommage qu'elle a pris sa retraite, mais en tout cas, Céline Galipeau à Radio-Canada. Pour moi c'est un exemple parfait de ce qu'on veut avec l'apprentissage expérientiel et peut-être qu'on aura la chance d'entendre Ophélie à un moment donné sur l'expérience qu'elle a vécue à ce niveau-là. Je l'ai mentionné, c'est au cœur de la stratégie Cap sur l'avenir tout ce qui touche l'apprentissage expérientiel. On a effectué une transformation l'an dernier en terme de comment qu'on opérait pour mieux servir nos personnes étudiantes et mieux servir également nos partenaires de la communauté. Ce qu'on s'est aperçu c'est qu'on a beaucoup d'initiatives intéressantes en terme d'apprentissage expérientiel que ce soit coop, le B.A.E., le mentorat, entrepreneuriat, le centre de leadership, la mobilité étudiante et je pourrais continuer, mais ce sont toutes des initiatives qui typiquement sont en silo, elles sont dispersées. On a pas vraiment de mécanismes formels de reconnaissance pour tout ce qui est pas crédité si je peux dire ça comme ça, donc aimerait de pouvoir mettre de l'avant quelque chose pour reconnaître l'engagement étudiant dans le cadre de leurs études. Le dernier point que j'ai fait ici c'est que les expériences des partenaires sont parfois difficiles dans le sens qu'on peut avoir trois, quatre, cinq différents intervenants de l'Université de Moncton qui vont cogner aux mêmes portes que ce soit Assomption Vie ou UNI, mais pour eux, c'est toute l'Université de Moncton puis on a l'air un peu broche-à-foin lorsqu'on sollicite ces gens-là à gauche puis à droite. L'idée ici c'était de trouver une nouvelle structure pour mieux appuyer tout ce qui touche l'apprentissage expérientiel donc le concept du guichet unique donc d'être en mesure comme qu'on dirait en anglais, un « one-stop shop » pour nos partenaires externes, mais aussi pour nos personnes étudiantes. Nos personnes étudiantes qui cherchent à faire une expérience quelconque, elles peuvent aller à la direction de l'apprentissage expérientiel pour voir qu'est-ce qui est offert pour eux. On a conçu quelque chose un petit peu différent, on aura une direction réseau de l'apprentissage expérientiel puis on a divisé tout ça en trois pôles. Le premier pôle c'est employabilité et développement des compétences donc tout ce qui touche stage, mobilité étudiante, ainsi de suite va se trouver dans ce pôle-là. Ensuite le pôle entrepreneuriat et écoresponsabilité. Ce qu'on s'est aperçu aussi c'est qu'en terme d'entrepreneuriat pour les personnes étudiantes, il y a des clubs à gauche et à droite, mais il n'y a pas d'efforts concertés pour développer des compétences en entrepreneuriat que certaines de nos personnes étudiantes désirent. Et le troisième pôle c'est le pôle leadership et engagement étudiant, ce sont toutes les activités comme par exemple reconnaître la

participation des personnes étudiantes dans des conseils étudiants, des fédérations étudiantes, des clubs étudiants que ça soit au niveau de, je sais pas moi, les jeux de science politique ou le canot de béton en ingénierie, en tout cas, toutes les activités que nos personnes étudiantes peuvent faire. Il y a ça puis également évidemment le Centre de leadership Frank McKenna se trouve là-dedans. Ce sont les trois pôles d'excellence. Une direction réseau vraiment pour offrir un leadership stratégique sur les trois campus et l'objectif c'est de centraliser comme je l'ai mentionné un « one-stop shop » pour nos personnes étudiantes et les partenaires donc vraiment donner une meilleure image de l'université dans nos milieux, dans nos communautés puis assurer aussi une veille stratégique sur ce qui se passe ailleurs au pays en matière d'apprentissage expérientiel. Finalement, coordination, je l'ai mentionné aussi, c'est d'avoir une meilleure coordination des activités et des liaisons avec nos partenaires internes et externes. Je vais terminer avec l'état des lieux sur la stratégie Cap sur l'avenir donc je vais me concentrer sur le chantier enseignement et RDC. Comme vous le savez, des 75 actions dans le plan opérationnel, il y en a 25 qui sont dans le chantier enseignement et RDC qui est normal vu la mission de l'université. De ces 25 actions-là, il y en a six qui sont terminées, il y en a 18 en cours puis il en reste une à faire. Dans les 18 en cours, il y en a plusieurs qui sont quand même assez avancées, mais qui ne sont pas tout à fait complétées. Les co-capitaines sont Stéphanie Wheaton et moi-même. Un objectif global : bonifier l'enseignement et l'avancement des connaissances par des programmes de formation et d'activités de RDC qui permettent à nos personnes diplômées de se démarquer par la créativité et l'engagement donc la signature UMoncton. Ce que je démontre ici c'est en date du 28 mai c'était la dernière grande mise à jour qui a été faite de la stratégie. Pour notre chantier, on évalue à 69 % l'état d'avancement des actions comparativement à 50 % l'an dernier donc il y a quand même beaucoup de travail qui se fait puis là aussi j'aimerais remercier les facultés et les divers comités qui travaillent à avancer les actions qu'on a mises dans la stratégie. Retour sur les actions de l'an dernier, on a en fait deux projets phares. Le premier touche la création du CEP. Il y en a plusieurs parmi vous qui étaient là à l'automne dernier donc on a fait le lancement officiel du CEP l'an dernier puis je vous invite à regarder dans le rapport pour voir l'éventail des activités qui ont été faites dans la première année d'opération, c'est quand même impressionnant. L'autre projet phare c'est la création d'instituts de recherche pour nos trois axes prioritaires. Vous vous souviendrez que l'an dernier ou deux ans passés, on a adopté la création de l'Institut de recherche en santé donc ça ça été fait puis tout récemment, vous l'avez vu au Sénat du mois d'août, et également ça été adopté par le CDU deux semaines passées donc l'Institut de recherche sur l'Acadie qui a été officiellement entériné par le Conseil de l'Université. Il restera le troisième institut, celui qui touche l'environnement et ça ça sera à travailler à partir de cette année. D'autre chose qu'on a travaillé dessus : création de chaires stratégiques. Les quatre premières chaires ont été lancées l'an dernier. J'ai parlé d'apprentissage expérientiel donc on a fait beaucoup de travail à ce niveau-là aussi. Le rôle du conseiller académique, là également c'est un dossier qui avance avec le travail fait par notre collègue, Yves Laforge. Réforme des conditions d'admission, je l'ai mentionné, c'est un des dossiers qui est accompli puis le dossier qui nous regarde un peu aujourd'hui que Elizabeth a travaillé au courant de la dernière année, toute la question de la révision des objectifs de formation générale puis des structures et des programmes souples donc deux actions clés dans la stratégie le nouveau cadre qui sera adopté par le Sénat à l'automne donc on va en faire une partie cette après-midi et le reste un peu plus tard. Si on se tourne vers l'année prochaine, il y a une chose qui manque dans la stratégie à mon avis qui était pas sur le radar quand qu'on a développé la stratégie, c'est tout ce qui touche l'intelligence artificielle. On va proposer cette année un nouveau projet phare et le titre tentatif c'est Gouvernance et intégration de l'intelligence artificielle donc ça ça va être à venir. Il y a quand même un cadre qui va être développé, un cadre institutionnel de gouvernance qui sera fondé sur l'éthique, la transparence, la sécurité et la responsabilité, mais aussi il faudra voir à développer des compétences en IA auprès des personnes étudiantes, elles les utilisent déjà, du corps professoral, du personnel et des cadres de l'université. Tout de suite on regarde à trois volets, il y a le volet purement académique donc enseignement et évaluation de l'enseignement, un pour la recherche puis un pour l'administration ou le fonctionnement de l'université puis évidemment, il y a aura tout un processus de consultation avec ça. Autres actions prioritaires, le cadre d'assurance de la qualité pour l'apprentissage numérique. Ça c'est un projet qui est déjà entamé, mais qu'on va élaborer cette année. Et finalement, l'augmentation du volume de recherche va demeurer un point important pour l'institution donc on a mis beaucoup d'importance là-dessus dans notre stratégie Cap sur l'avenir. Voilà monsieur le président, si il y a des questions ou des commentaires, ça me fera plaisir de tenter d'y répondre au moins.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. Je vois qu'il y a une première question de Hélène Albert.

Albert : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur, c'est vraiment apprécié puis c'est toujours un très beau rapport. Je pense que ça parle bien de ce qu'on fait puis c'est vraiment bien. J'ai trois choses qui touchent la partie recherche puis une chose qui va toucher l'IA puis je vais essayer de faire ça de manière assez succincte. Dans un premier temps en ce qui a trait, puis vous l'avez évoqué quand même, à la diffusion de nos activités de recherche, c'est-à-dire les publications, etc. puis ces activités-là qui contribuent au rayonnement je dirais, je pense que je suis d'accord avec vous. On aurait besoin de s'assurer qu'il y ait un meilleur reportage ou plus de déclaration de ce qu'on fait parce que je pense que ça témoigne pas vraiment de l'ampleur de ce qui est fait. Il y a sûrement un moyen d'y retravailler puis je m'en sens moi-même responsable fait que je vais y revenir donc diffusion. La deuxième chose par rapport à la recherche, on parle d'habilitation à la supervision des travaux de deuxième et troisième cycles, le constat dans votre rapport que seuls 238 de nos collègues sur les trois campus sont membres de la FESR parle très fort. Moi je vais répéter ce que j'ai dit à maintes reprises, dans nos contrats d'embauche l'encadrement des étudiants aux deuxième et au troisième cycles est présent. C'est une responsabilité qui relève de nous puis cette responsabilité-là devrait pas nous être retirée par un sous-groupe de la FESR, mais ça devrait plutôt être traité au cas-par-cas quand les gens ne sont plus habilités à faire de la recherche. Je répète qu'il y a des personnes, en fait on doit pas faire je pense de rapport de causalité entre des

personnes qui publient beaucoup beaucoup beaucoup et qui seraient nécessairement pour autant de très très bons encadrateurs de projets de deuxième ou troisième cycle. Je pense qu'il y a des exceptions à ces contextes-là où il y a des gens qui publient beaucoup, mais qui sont peut-être pas nécessairement très pédagogues puis inversement, il y a des gens qui publient peut-être moins, mais qui sont très très versés dans l'accompagnement étudiant aux deuxième et troisième cycles. C'était mon deuxième point. Le troisième point, vous avez mentionné l'idée de la baisse de profs qui sont affectés à l'encadrement d'étudiants de deuxième ou troisième cycle ou en tout cas, mais je me posais la question à savoir est-ce que la codirection de projets de deuxième et troisième cycle est comptabilisée puis je pense à une remarque que vous avez faite qui est très importante, il y a des disciplines qui ont pas de programme de deuxième ou troisième cycle, je pense qu'on aurait avantage à inviter des collègues à faire de la codirection dans plein de projets. Il y a des belles occasions je pense ratées dans ce contexte-là puis ça pourrait mobiliser des beaux échanges puis peut-être générer des belles demandes de subventions éventuelles parce qu'il y aurait de la collaboration interdisciplinaire. Ça c'est pour la recherche. Sur l'IA, moi je suis très préoccupée par la situation à laquelle on a été exposé dans les deux dernières semaines par des personnes qui travaillent avec Open AI puis avec les autres compagnies responsables de l'IA. Pour moi, ces réflexions-là sur à quel point il y a des risques importants d'ici les dix prochaines années si on balise pas ça, ça m'apparaît très important, je pense qu'on devrait s'y pencher aussi chez nous. On avait eu le projet à la suite de la tenue des premières journées de réflexion sur l'IA entre l'ABPUM et l'administration de l'université l'idée puis la demande en fait des participants de faire un « take 2 », une deuxième édition qui a pas eu lieu au cours de la dernière année pour des raisons j'imagine qui s'expliquent, mais il me semble qu'à l'heure actuelle on aurait peut-être intérêt à trouver une manière de se mobiliser autour de cet enjeu-là puis de réfléchir entre autres à la lumière de ce qu'on a appris dans les dernières semaines. C'est tout pour ce que j'avais à dire puis merci encore beaucoup pour le rapport très très intéressant.

VRER : Merci, merci beaucoup Hélène. J'ai pris bonne note des commentaires par rapport à la diffusion puis l'habilitation. Je sais qu'on règlera pas ça aujourd'hui, c'est une question qui est discutée beaucoup depuis plusieurs années, mais aussi pour l'IA j'en prends bonne note puis peut-être qu'on pourrait voir dans le cadre du processus de consultation, on pourrait faire une autre journée de réflexion par exemple puis inviter les gens à venir puis échanger sur le sujet. Je suis conscient de ça puis moi aussi ça me préoccupe toute la question de l'IA, mais d'un autre côté c'est là puis il faut apprendre à nos personnes étudiantes puis à nous-mêmes de comment l'utiliser, dans quel contexte puis comment bien faire les choses. C'est sûr que c'est un gros gros dossier.

Albert : Je m'excuse, j'ai ajouté ce que j'ai noté, mais j'avais pas mentionné c'est toute la question aussi de l'empreinte environnementale, c'est-à-dire...

VRER : Absolument.

Albert : ...à quel point c'est très très énergivore, en tout cas, entre autres pour la consommation que ça nécessite puis je pense que ces enjeux-là sont importants pour un milieu universitaire puis c'est ça, d'y contribuer au moins cette réflexion-là ça m'apparaît important.

VRER : Merci Hélène.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Monsieur le vice-recteur, vous aviez une proposition, à moins qu'il y a d'autres questions sur le rapport.

Recteur et vice-chancelier : Deux points. Premièrement, félicitations pour l'excellent rapport qu'on nous fait cette année. Mon point, considérant l'importance d'avoir des programmes soit de maîtrise ou de doctorat pour stimuler la recherche favorisée, donner accès à nos professeurs à l'encadrement d'étudiants aux études supérieures, est-ce qu'il y a un exercice de prévu pour identifier le nouveau secteur pour des programmes soit de maîtrise, recherche ou de doctorat?

VRER : Oui, ça c'est une bonne question. Effectivement, je pense qu'il faudra faire l'exercice. En parlant avec les doyennes et les doyens, c'est certain qu'il y en a qui ont des bonnes idées dans les secteurs qui sont émergents, mais je pense qu'il faudra se mobiliser. On avait parlé aussi de développer puis on a commencé à le voir comme par exemple en travail social le développement de programmes professionnels aussi. Oui, il y a la recherche, mais il y a aussi des programmes professionnels dans les secteurs émergents, mais en terme de programmes recherche oui effectivement puis c'est comme j'ai dit puis Hélène a réitéré le fait qu'on a quand même plusieurs disciplines pour lesquelles les profs ont pas accès à des personnes étudiantes aux cycles supérieurs. J'hésite toujours, on pourrait imaginer des programmes multidisciplinaires, je pense ça se fait, mais il faut éviter que ça soit des programmes fourre-tout aussi donc c'est trouver le bon mélange.

Recteur et vice-chancelier : Merci. Ma deuxième question est en lien avec ce que la sénatrice Albert a mentionné. Je pense qu'il y a une certaine urgence par rapport à l'Université de Moncton en ce qui concerne l'intelligence artificielle. Je sais qu'on a parlé d'un projet phare, mais je pense qu'il va falloir mettre un délai ou raccourcir le temps de réflexion parce que le temps se développe de façon exponentielle du côté de l'utilisation de l'intelligence artificielle et si on retarde trop, on peut « mettre à risque » à la fois la formation de nos étudiants en ce qui concerne le développement de compétences puis l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle.

VRER : Il y a quand même un travail important qui s'est fait en collaboration avec le CEP également. Je sais que Pierre aussi est je dirais impliqué un petit peu dans toute la question de l'IA au niveau de la CESPM puis il y a un comité je pense au niveau atlantique qui touche ça. L'objectif c'est d'avoir quelque chose ici au mois de décembre.

Président d'assemblée : Lacina Coulibaly.

Coulibaly : Merci pour la présentation. La question c'est concernant justement les programmes de troisième cycle. Ici à l'École de foresterie, mes collègues sont très souvent obligés même quand ils ont des subventions de fonds de recherche de grands conseils de devoir utiliser ce fonds avec d'autres collègues dans d'autres universités notamment au Québec ou ailleurs au Canada afin de pouvoir avoir un étudiant de doctorat. Donc voici un problème qui pendant longtemps nous handicape et je pense que si ça revient de voir comment est-ce que des unités comme la nôtre pourrait avoir accès à un des programmes qui existe déjà afin que nous puissions avec la subvention qu'on reçoit encadrer directement nos étudiants ici plutôt que le fait des demandes de financement puis les laisser aller à d'autres universités parce qu'on a pas de programme de doctorat ici. Merci.

VRER : C'est bien noté Lacina puis je suis conscient des défis que ça peut causer pour des collègues en foresterie oui, mais dans d'autres programmes aussi où il n'y a pas de doctorat.

Président d'assemblée : Mathieu Lang.

Lang : Merci monsieur le président et merci monsieur le vice-recteur. Juste une suggestion. On a parlé des programmes professionnels, mais ils passent un petit peu sous le radar dans le rapport, c'est-à-dire qu'on les voit pas. J'essaie d'imaginer, on a mis beaucoup d'accent sur les programmes ès arts, ès sciences, maîtrise notamment, mais on voit pas les programmes professionnels. Je sais pas, peut-être que ça serait trop chargé parce qu'il y a des facultés qui pourraient en avoir beaucoup. Je sais pas, en annexe, une solution, en annexe on pourrait peut-être mettre le listing de l'ensemble des programmes professionnels aux cycles supérieurs pour trouver une façon de les mettre en valeur.

VRER : Merci beaucoup Sénateur Lang, c'est un bon point puis vraiment typiquement, historiquement je les combinais tous ensembles puis dans notre volonté de voir ce qui se faisait au niveau de la RDC, c'est pour ça que j'avais comme séparé ces programmes-là. Mon intention c'était vraiment pas de négliger les autres programmes, mais vous avez effectivement raison. Je vais essayer de trouver une place pour ces programmes-là dans le futur absolument, j'en ai pris note.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Monsieur le vice-recteur? Aucune question.

VRER : On peut peut-être passer à la recommandation. Comme qu'on avait expliqué au Sénat du mois d'août, la raison typiquement on présente le rapport annuel du vice-rectorat au Sénat du mois d'août, mais cette année, on avait décidé de le reporter parce qu'on avait eu une discussion à savoir avec le rapport qu'on produit, ça serait peut-être intéressant de faire ressortir une ou des recommandations pour voir comment est-ce qu'on peut améliorer certaines choses. On a eu la discussion, j'avais préparé une série de quatre ou cinq possibilités de recommandations. Je les ai amenées à l'équipe de direction puis on est tombé sur une qui toucherait vraiment toute la question du volume de recherche donc notamment ce qui concerne le financement. En terme de mise en contexte, vous avez eu ce qui est proposé sur DiliTrust. Essentiellement ici le contexte derrière ça c'est de voir comment collectivement qu'on peut travailler ensemble pour trouver des solutions ou des idées pour mieux accompagner le corps professoral dans par exemple faire des demandes de subventions. On a du bon succès puis peut-être que je pourrais demander à Francis à un moment donné de préparer quelque chose, un tableau sur nos succès en terme d'aller chercher du financement externe pour la recherche. Ça pourrait être des initiatives comme j'aimerais pouvoir cloner Nicole Barriault, mais je peux pas, d'aller chercher d'autres types d'idées pour comme j'ai mentionné accompagner notre corps professoral. Ça pourrait être par exemple des programmes de mentorat, ça pourrait être des comités de pratique pour la préparation des demandes de subvention, le renforcement de l'accompagnement offert par la FESR donc des initiatives comme ça. Essentiellement la recommandation, je sais qu'il y a une mise en contexte quand même de deux pages, mais essentiellement ce qu'on veut faire c'est un peu opérationnaliser ce qu'on a dans notre plan opérationnel de la stratégie. On parle d'augmenter le volume, on parle d'augmenter le nombre de personnes étudiantes inscrites dans nos cycles supérieurs donc cette recommandation-là va dans ce sens-là. Par exemple je l'ai mentionné, il y a toute la question des programmes qui ont pas de programme puis ça dépend des disciplines aussi. Il y a des disciplines où il y a peut-être moins de financement qui est nécessaire pour faire les activités de recherche, mais par exemple aux sciences, c'est sûr que c'est important d'avoir du financement pour les laboratoires et ainsi de suite, mais aussi si on veut augmenter notre nombre de personnes étudiantes inscrites aux cycles supérieurs, ça pour moi le financement vient certainement aider dans ce contexte-là. La recommandation que je vous ferais c'est vous avez une série de considérant que puis si on constate les progrès qu'on a faits au fil du temps, dans le fond ce qu'on essaie de faire c'est essayer de mettre en place des éléments qui vont permettre de continuer cette progression-là dans le temps en terme de volume de recherche, mais plus spécifiquement pour le financement. Il y a une recommandation, je vais demander à Mehdi s'il peut la projeter. Essentiellement, vous avez tout le préambule puis c'est vrai que j'ai fixé un certain nombre d'indicateurs de suivi. C'est peut-être une déformation professionnelle que j'ai, mais pour moi c'est important qu'on identifie des cibles. C'est des cibles arbitraires, mais quand même, si on veut comme la stratégie nous le demande de voir à l'augmentation du volume de recherche, il faut se fixer un petit peu des objectifs. Essentiellement monsieur le président,

j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique reconnaisse l'importance stratégique du financement externe comme levier de développement de la RDC pour la création et la diffusion des savoirs ainsi que pour le recrutement et la formation de personnes étudiantes aux cycles supérieurs de l'Université de Moncton. Le deuxième point c'est que le Sénat appuie les démarches du vice-rectorat donc je m'engage puis j'engage Francis aussi à travailler avec les facultés, les unités et les écoles de voir comment on peut mieux accompagner et valoriser aussi le renforcement de la capacité de la RDC à l'université et de favoriser une participation accrue du corps professoral aux activités de recherche financées. Et finalement, que le Sénat reconnaisse que cette démarche vise à identifier et à mettre en œuvre des moyens permettant un plus grand nombre de collègues de développer leurs activités de la RDC et ce aux bénéfices des personnes étudiantes et des communautés.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup monsieur le vice-recteur. Est-ce que cette proposition est appuyée? Si oui, levez la main. C'est appuyé par Lacina Coulibaly donc on va passer aux questions. Denis Lajoie.

Lajoie : Bonjour et merci monsieur le président. Je peux certainement me voir appuyer cette résolution-là, j'ai absolument rien ____ et merci de valoriser la recherche, tant mieux. Mes premières réflexions d'emblée puis pas pour prévenir les réflexions futures, au contraire, mais si on veut publier ça nous prend du temps pour publier. Il y a la banque de crédits de dégrèvement qui m'apparaît le premier levier sur lequel travailler, puis je sais que ça demande du financement puis je sais que ça nous appartient pas au Sénat, mais il me semble d'une évidence que c'est le premier levier à travailler. Il faut donner plus d'occasions de la même idée. Une manière de favoriser un volume de recherche, un outil, un type de publication qui augmente le volume c'est les revues de documentation. Pour faire des revues de documentation, c'est utile d'avoir des bibliothécaires formés dans notre domaine et experts dans notre domaine. Moi je suis très bien servi, mais je sais par exemple qu'à la Faculté d'éducation ils en ont plus bibliothécaire attiré. Ce genre d'appui-là est déjà quelque chose qui me saute aux yeux. Merci.

VRER : Merci Sénateur Lajoie. Juste pour faire un petit peu pas une réplique, mais en réponse à votre intervention je pourrais dire que oui c'est vrai qu'on est dans une situation financières qui est peut-être pas optimale, mais il y a rien qui nous empêche de regarder les sommes qu'on investit déjà par exemple en recherche à l'université puis voir si elles sont utilisées de la façon la plus optimale possible. Je pense qu'à l'interne il y a un exercice qu'on peut faire aussi. J'ai donné quelques exemples, mais ça peut être d'autre chose puis on va certainement solliciter vos réflexions aussi.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Micheline Gleixner.

Gleixner : Merci monsieur le président. J'aimerais réitérer les propos de mon collègue, le président de notre syndicat, puis j'aimerais peut-être proposer si vous accepteriez une modification à l'amiable d'ajouter le syndicat à votre proposition? Et donc en collaboration avec les facultés, les écoles et le syndicat parce que justement on ne se le cache pas, on est en négociation et donc c'est le temps justement de parler de la proposition et de parler comment qu'on peut encourager plus de recherche et trouver des mécanismes financiers et non-financiers pour encourager la recherche au sein de l'université. Merci.

Président d'assemblée : Donc vous demandez un ajout à l'amiable à la proposition, si je comprends bien. C'est pas plutôt un élément qui est à négocier je dirais? Monsieur le recteur, voulez-vous intervenir?

Recteur et vice-chancelier : Je pense qu'on doit pas mélanger deux choses ici. Le Sénat est en fonction des activités académiques donc on est pas en négociation. C'est pas une modification aux conditions de travail, c'est une recommandation qui vise à trouver collectivement de nouvelles façons d'aider l'ensemble des professeurs à avoir accès à du financement pour supporter leurs recherches considérant qu'une bonne partie de la recherche passe par des étudiants gradués et pour les recruter, ça prend un peu de financement à l'interne. Donc en ce qui me concerne, je crois pas qu'on devrait modifier cette recommandation-là en ajoutant le syndicat.

Président d'assemblée : Hesam Esfahani.

Esfahani : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur pour ce rapport et aussi ces trois propositions. Tout à l'heure nous avons une discussion, même je pense monsieur le recteur a aussi abordé cette question pour avoir un exercice peut-être au niveau des cycles supérieurs chez les unités. Est-ce qu'on peut inclure par exemple dans la deuxième proposition cet exercice-là parce que je pense ça ça favorise aussi la recherche donc peut-être la deuxième proposition si on pourrait inclure que le Sénat a pris les démarches au vice-rectorat etc., mais également sur l'exercice de voir les besoins...

VRER : Identification de nouveaux programmes.

Esfahani : De nouveaux programmes de deuxième cycle et troisième cycle ou cycles supérieurs plutôt.

VRER : Je suis entièrement d'accord avec ça, j'ai pas de problème. Faudra juste trouver une façon de le formuler.

Président d'assemblée : On peut le voir comme un ajout à l'amiable.

VRER : Oui, moi j'ai pas de problème.

Président d'assemblée : Au deuxième point, M. Esfahani, c'est ça?

Esfahani : Oui, exact.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Mélanie LeBlanc.

LeBlanc, M. : Merci beaucoup. Au deuxième point de la proposition, on dit que le Sénat académique appuie les démarches du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. On propose ici que le Sénat appuie à l'avance sans savoir quelles seront ces mesures précises. Est-ce que ça veut dire que après la collaboration avec les unités, ça reviendra pas au Sénat pour qu'on en discute ou qu'on prend la décision à l'avance d'appuyer des démarches qu'on ne connaît pas encore?

VRER : Je peux certainement revenir au Sénat, c'est pas un problème dans le sens que si on parle de programmes d'études, c'est certain qu'il faudra que les programmes fassent leur cheminement, mais en terme d'accompagnement puis de tout ça, je peux certainement faire rapport. L'idée c'est de développer des initiatives pour mieux accompagner le corps professoral. C'est peut-être rajouter, je dis ça puis mon collègue, Gabriel Cormier, n'est pas ici aujourd'hui, mais rajouter une ressource au niveau de la FESR pour aider à écrire des demandes de subvention par exemple. Je mentionnais Nicole Barriault tout à l'heure, elle est surchargée déjà comme c'est là, mais il y a peut-être, je dis ça comme idée, mais il y en a d'autres. C'est vraiment des mesures, mais je peux certainement faire rapport au Sénat. C'est certain qu'on va pas mettre des choses en place qui vont nuire au développement des membres du corps professoral.

Président d'assemblée : Merci pour ces précisions. Donc on a une proposition qui est dûment appuyée, vous allez recevoir momentanément par Teams un formulaire Forms qui vous permettra de vous prononcer. Nous avons le résultat du vote : 28 pour, un contre donc c'est adopté à la majorité des voix. Il est 14 h 55, nous allons prendre une pause de dix minutes tout au plus, il nous reste quand même plusieurs points donc nous allons reprendre à 15 h 5. Merci.

PAUSE

Président d'assemblée : Nous allons intervertir l'ordre des points à l'ordre du jour, nous allons tout de suite passer au point 10 sur le rapport du Comité des règlements, le CDR, donc le 10.1, l'adoption du rapport de synthèse du Comité consultatif sur la formation générale au premier cycle incluant les exigences linguistiques.

9. Rapport du Comité des programmes de 1^{er} cycle

9.1 Création du sigle EAUT – Études autochtones

Président d'assemblée : Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. À la dernière réunion du Comité des programmes, on avait reçu une demande de création d'un nouveau cours intitulé Initiation aux réalités autochtones puis dans le cadre de ce processus-là de création de nouveaux cours, les unités concernées avaient proposé d'utiliser un nouveau sigle qui désignerait comme vous l'avez mentionné les études autochtones dont le sigle EAUT. Bien que le cours a été adopté au CPR qui a été adopté sous réserve que le Sénat adopte le nouveau sigle de cours, c'est pour ça qu'on est ici aujourd'hui. Essentiellement, la raison qu'on veut développer un nouveau sigle de cours c'est que dans notre plan institutionnel de concert avec tout ça, il est prévu ou du moins les gens commencent à réfléchir à la création par exemple de micros programmes ou de mineures en études autochtones donc l'idée de créer un nouveau sigle pourra permettre de développer éventuellement des nouveaux cours. Essentiellement, c'est ça monsieur le président donc on pourrait afficher la résolution à l'écran. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte la création du sigle EAUT, études autochtones.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce que c'est appuyé? C'est appuyé par Mireille Demers. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur la création du sigle? Si oui, levez la main. Je vous rappelle qu'on parle du sigle ici et non du cours. Parfait. Vous allez recevoir par Teams le formulaire Forms pour voter. Nous avons le résultat du vote et c'est adopté à l'unanimité.

9.2 Modification aux conditions particulières d'admission au baccalauréat ès arts (majeure en études françaises)

Président d'assemblée : On va passer au point 9.2, modification aux conditions particulières d'admission au baccalauréat ès arts (majeure en études françaises). Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Dans la foulée de modifications aux programmes mentionnés en rubrique au Comité des programmes, il y avait une résolution qui devait être transmise au Sénat donc on a fait l'adoption des nouveaux cours puis des changements, des modifications de cours et ainsi de suite. Essentiellement, ça touche la condition d'admission particulière. Ce qu'on veut faire c'est s'enligner avec les autres programmes donc si vous allez à la page 4 du document, ça met ici « conformément à ce qui est proposé dans le projet de

réforme pédagogique, nous avons modifié la moyenne d'admission des cheminements et distinctions », cette moyenne passe de 2,8 à 3 comme pour tous les autres cheminements avec distinction. En fait, c'est d'enlever cette mention-là pour s'aligner avec les autres programmes du même type, monsieur le président, donc j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte la modification proposée aux conditions particulières d'admission au baccalauréat ès arts majeure en études française profil linguistique avec distinction et au baccalauréat ès arts majeure en études françaises profil littérature avec distinction.

Président d'assemblée : Merci. On a une proposition appuyée par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions sur les conditions d'admission particulières de ces deux cheminements? Non, donc vous allez recevoir dans quelques secondes le formulaire de vote. Nous avons le résultat du vote : 31 pour, 0 contre donc c'est adopté à l'unanimité.

9.3 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Il y a les résolutions transmises pour information.

VRER : Merci monsieur le président. Si vous avez consulté le document, essentiellement ça touche ce que je viens de mentionner par rapport aux programmes qu'on vient d'adopter les nouvelles conditions d'admission, essentiellement modification des cours de littérature et de linguistique. On a également comme mentionné adopté la création du nouveau cours d'introduction aux réalités autochtones et on a procédé également à des changements au programme d'histoire. Essentiellement, c'est ça monsieur le président.

Président d'assemblée : Excellent, merci. Est-ce qu'il y a des questions sur les résolutions transmises pour information? Aucune, parfait. On va passer tout de suite au point 11, le rapport du Comité d'assurance de la qualité et le point 11.1, adoption du rapport d'étape de suivis des programmes en criminologie.

10. Rapport du Comité des règlements

10.1 Adoption du rapport de synthèse du Comité consultatif sur la formation générale au premier cycle incluant les exigences linguistiques

Président d'assemblée : On va commencer par une présentation de la vice-rectrice adjointe, Mme Dawes.

Dawes : Merci. Pour la réforme du cadre des diplômes, nous avons adopté les principes de la réforme au mois de mai. Les cadres sont adoptés à l'unanimité par les conseils de faculté. La formation de 9 crédits est adoptée par l'UARD formation linguistique et ensuite des 16 résolutions sur les exigences générales sont adoptées à l'unanimité par le Comité consultatif qui a fait son travail cet été donc tous ces éléments doivent se tenir, ils sont tous interreliés. Le Comité des règlements a étudié le rapport de synthèse et a adopté 15 des 16 recommandations avec le retrait d'une résolution sur la logistique des tests de classement. Aujourd'hui, on essaie de faire adopter les recommandations du Comité consultatif tel que présenté dans le rapport avec le retrait de la résolution 11. L'intention c'est de revenir sur la résolution 11 au mois de novembre au Comité des règlements une fois qu'on aura reçu l'analyse de la formation continue, des logiciels de surveillance et la veille sur les tests de classement. Ensuite au Sénat à la fin octobre, on voudrait faire adopter les modifications au règlement 6 qui comprend les exigences générales ainsi que les trois cadres. Les exigences générales s'appliquent à tous les diplômes. Les cadres s'appliquent seulement aux diplômes qui ont des majeures et des mineures. Pour les exigences générales, on a défini un maximum de 15 crédits. En abolissant les OFG et les banques de cours OFG, on conserve donc trois crédits de cours d'initiation plus la formation linguistique en français et en anglais. On souhaite augmenter la place réservée à la formation linguistique dans la feuille de route à 12 crédits et en même temps, réduire les exigences à un maximum de 12 crédits et ici, on parle des programmes réguliers afin que la place réservée et les exigences maximum soient bien alignées. Que signifie l'abolition des autres OFG? Ici on a l'exemple d'un baccalauréat en génie civil. Il y a quatre éléments qui se retrouvent dans le tableau. Les exigences générales comprennent les OFG 1, 8 et 9 qui sont maintenus. Les cours qui sont liés aux résultats d'apprentissage de programmes qui sont liés à la discipline ou aux normes d'agrément sont également maintenus, mais les banques de cours OFG sont abolies. Dans le nouveau modèle, trois de ces crédits servent à augmenter la place réservée à la formation linguistique et les autres crédits deviennent des cours au choix libre. La personne étudiante choisit librement un cours sur les réalités autochtones, un cours d'anglais langue seconde ou un cours de littérature ou tout autre cours selon ses intérêts. La correspondance reçue au Sénat porte sur cette question de la banque des OFG qui deviennent des cours au choix libre. C'est bon de garder en tête que dans le passé, le nombre total de crédits au diplôme était beaucoup plus élevé et ça diminué pour respecter les normes canadiennes de 120 crédits. Dans le passé, on avait moins d'exigences, on avait 6 crédits de français donc le nombre d'exigences a augmenté en même temps que le nombre total de crédits disponibles au diplôme a diminué et la conséquence aujourd'hui c'est qu'à l'Université de Moncton, les nouvelles personnes étudiantes en première année à la première session ont beaucoup plus de cours en surcharge que dans les autres universités; 2 % des personnes étudiantes dans les autres universités des Maritimes versus 27,7 % à l'Université de Moncton donc on est de loin au-dessus des normes. C'est bon de garder en tête les principes parce que tout le travail de notre Comité consultatif se fait dans le cadre de ces principes que le Sénat a adopté au mois de mai : respecter la diversité des personnes étudiantes, respecter les normes de chaque diplôme, offrir les mêmes options que les autres universités canadiennes et ne pas limiter arbitrairement les choix des personnes étudiantes en rendant obligatoire ce qui pourrait être facultatif. Notre comité a reçu une demande de création d'un RAP autochtone. Le Comité consultatif ne recommande pas la création d'un RAP autochtone à ce stade-ci. Nous avons examiné le recensement des cours ayant un contenu

autochtone. L'accès reste relativement limité. Il y a une prédominance de cours de niveau 3000-4000, il y a des cours réservés aux personnes admises à certains programmes et il y a des cours avec plusieurs préalables donc la recommandation du comité c'est de mettre sur pied un groupe de travail réseau sur la planification et la priorisation des projets de création de contenu autochtone en privilégiant le partage de contenu et d'expertise afin qu'on puisse intégrer des contenus dans le tronc commun de certains programmes avec de grandes cohortes tel que le baccalauréat en administration des affaires ou le baccalauréat en génie. Pour les exigences générales, on a le cours d'initiation. Nous avons consulté toutes les personnes responsables de ces cours pour la FÉECUM. Il y a eu un sondage pour avoir la rétroaction des personnes étudiantes et nous avons recommandé différents éléments qui touchent les résultats d'apprentissage de ces cours. Nous avons également recommandé un groupe de travail réseau sur la création d'une banque de formation autoportante dans Clic afin de bien organiser les formations qui sont disponibles dans Clic afin que les personnes qui souhaitent s'en servir pourront y avoir accès facilement. Pour les cours de français, nous avons discuté de différentes versions au cours de la dernière année, mais l'UARD a proposé une nouvelle solution, une formation linguistique d'un maximum de 9 crédits qui met l'accent sur les compétences rédactionnelles. Il s'agit de conserver le cours de mise à niveau 1003, de conserver le cours de communication écrite qui existe déjà et de remplacer le cours de communication orale par un cours d'analyse du texte. Cette approche s'aligne avec le projet de recherche réseau mené par Éric Trudel qui est titulaire d'une chaire de recherche stratégique et qui travaille sur la rédaction en Acadie donc les cours 1101 et 1102 ne seraient plus exigés. Tous ces changements doivent passer par le Comité des programmes alors les modifications pour les cours d'anglais sont déjà adoptées par le Comité des programmes et ces modifications permettent de créer de nouvelles options tels que les profils et les mineures, par exemple, une mineure en langue étrangère qui inclut l'anglais langue seconde donc on passe d'un modèle axé sur les exigences vers un modèle qui combine exigences et options. L'UARD avait proposé trois crédits obligatoires pour tout le monde et le Comité consultatif a écarté cette proposition. Une deuxième proposition de l'UARD c'était de permettre jusqu'à 9 crédits d'anglais comme exigence dans la formation linguistique obligatoire. Tout au long de l'année passée, on parlait d'un maximum de 6 crédits sachant qu'on peut choisir d'en faire plus et l'UARD a proposé d'exiger jusqu'à 9 crédits et le Comité consultatif a adopté cet amendement. Cet amendement s'applique aux personnes classées au niveau le plus bas qui est l'anglais 1012. La population concernée pour les personnes canadiennes c'est 1,1 % de la population étudiante, notamment des résidents permanents ainsi que des personnes à Shippagan. Pour les personnes de l'international, c'est 14,9 % de la population qui est concernée. Alors dans ce gros tableau, on montre toutes les exigences générales avec un maximum de 15 crédits en haut du tableau à droite vous voyez le total maximum. À gauche, vous voyez le français dans la première colonne. En haut du tableau, ce sont les cas les plus fréquents. En bas du tableau, les cas les plus rares. Donc si on commence en haut à gauche, 6 crédits de français, ça c'est le cas le plus commun qui peut se combiner avec un maximum de 6 crédits d'anglais pour ne pas dépasser le maximum de 12. Neuf crédits de français avec la mise à niveau avec un maximum de 3 crédits d'anglais pour ne pas dépasser le maximum de 12. Alors quand on descend dans le tableau au cas où on est exempté de certains de cours de français et on a 3 crédits ou 0, c'est là que l'amendement s'applique avec un maximum de 9 crédits. On avait dit que le 9 crédits c'est pour les personnes classées au niveau 1012 qui représente 1,1 % des personnes canadiennes alors combien parmi elles vont également être exemptées de leur cours de français, on parle d'une fraction, d'une petite fraction de personnes qui sont réellement concernées. Pour les programmes exceptionnels, l'approche n'a pas changé, on parle encore de l'atteinte d'un RAP. Il y a quatre points dans le tableau, on commence avec la création d'un RAP anglais et on a un exemple de St. Boniface. Deuxième point, intégrer un cours spécialisé au sein du programme donc pour développer les compétences qu'on vise dans ce RAP, ça remplace un cours du programme et dans l'exemple de St. Boniface, on voit le sigle de travail social. Ça pourrait également être double siglé. Numéro trois, prévoir des options efficaces permettant d'atteindre le niveau exigé comme préalable aux cours spécialisés. Chaque programme exceptionnel a des spécificités en terme de l'organisation des stages donc il n'y a pas deux programmes qui vont être exactement pareils, mais une des solutions qu'on voit ailleurs c'est de faire appel à la formation continue. Communiquer les conditions nécessaires avec transparence et clarté dans la lettre d'admission, ça c'est essentiel parce que dans ces cas de programmes exceptionnels, on pourrait dépasser la feuille de route alors c'est très important d'être bien informé dès l'admission de cette possibilité, mais dans aucun cas on ne dépasserait 24 crédits avec la mise à niveau en français et le niveau le plus bas en anglais. Dernier point c'est les exemptions. On a des exemptions pour le cours d'initiation si on a déjà fait une année ailleurs. La majorité ont déjà une exemption du cours d'anglais, 65 %, mais dans les cours de français, on avait aboli les exemptions donc on propose de les rétablir. Pour le français avec un excellent résultat au test de classement, on est admissible à passer une épreuve de rédaction pour démontrer ses compétences rédactionnelles afin d'être exempté d'un cours ou de l'autre ou des deux. Alors merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la vice-rectrice adjointe. Je pense qu'on va passer à la proposition puis ensuite on pourra lancer la discussion. Il y a deux propositions donc monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Je vais attendre que ça soit affiché à l'écran. Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte la résolution 11 soit retirée et étudiée par le Comité des règlements après le dépôt par la formation continue de l'analyse des logiciels de surveillance et de la veille sur les tests de classement utilisés dans les autres institutions canadiennes à la RDD du 28 octobre.

Président d'assemblée : Est-ce qu'on a un appui pour cette première proposition? Ophélie Chiasson. On va passer à la deuxième puis ensuite on pourra lancer la discussion ou on peut la faire une à la fois donc la discussion sur la première parce que les deux sont liées, mais la première, allez-y. Denis Lajoie.

Lajoie : Merci monsieur le président. Je vais m'exprimer contre la proposition pas parce que je pense que le Comité des règlements n'a pas le droit de remettre en question la recommandation, mais parce que je pense que la recommandation doit être reçue telle quelle par le Sénat avant de l'enlever. Dans ce sens-là, il y a une certaine logique procédurale que je ne suis pas ou avec laquelle je suis en désaccord à tout de moins. Je me considère informé que le Comité des règlements va trouver, va chercher des méthodes alternatives de mettre en place la recommandation 11, mais je ne vois pas la pertinence de la retirer. Alors pour ma part, je vais voter contre cette résolution.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Hélène Albert.

Albert : Merci. Moi je me préoccupe, mon DiliTrust m'a lâché donc je n'ai pas la proposition sous les yeux pour la lire bien avec le libellé comme tel, je sais pas si c'est possible de la remettre à l'écran.

Président d'assemblée : Oui, je vais demander au technicien de la remettre. Voilà, on la voit.

Albert : Ma question est peut-être fondamentale par rapport à la proposition, mais pour moi les tests de classement c'est un exercice vraiment important puis leur intégrité est vraiment importante pour s'assurer qu'on évalue bien nos étudiantes et nos étudiants là où ils sont pour faire les cours d'anglais nécessaires et les cours de français nécessaires. Je pense que la réputation aussi de l'université passe aussi par la qualité des extrants donc des diplômés puis de la capacité d'écrire, etc. Je pense que les processus d'évaluation au départ c'est important puis tout de suite, je pense qu'une des préoccupations, à moins que je me trompe, c'est l'accès à l'intelligence artificielle par exemple ou à d'autres trucs pour pouvoir remplir le formulaire de test de classement puis éventuellement, être exclus. Fait que je pense qu'il y a un enjeu là. Ma question à moi c'est comment on fait entre-temps pour s'assurer de la validité je dirais de ces tests-là pour les classements puis la question secondaire c'est si on accepte l'exercice qui est proposé ici, est-ce que ça va revenir au Sénat académique pour qu'on en discute bien le temps venu?

Dawes : Oui, l'intention c'est de l'étudier dès que nous aurons reçu le rapport de la formation continue qui étudie la question avec la DGT et le Centre d'excellence en pédagogie et le Comité des règlements ferait par la suite une recommandation au Sénat donc ça va être cet automne.

Albert : Donc c'est pas pour l'enlever complètement, c'est pour qu'on y revienne.

Dawes : Pas du tout, pas du tout.

Albert : Ok. Ça ça m'apparaît vraiment important. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Mélanie Leblanc.

LeBlanc, M. : Merci. Ça me rassure que ça va revenir justement au Sénat, mais ma question c'est étant donné que toutes les recommandations donc les 16 recommandations sont interreliées, est-ce qu'on ne devrait pas les considérer toutes les 16 en même temps donc soit toutes les 16 cette fois-ci ou alors toutes les 16 la prochaine fois?

Dawes : La recommandation concernant les modalités du test de classement ne touchent pas les exigences en tant que telles ni la structure des diplômes donc je ne vois pas de problème si ça vient à cet automne dans la prochaine réunion suivant notre Comité des règlements.

Président d'assemblée : Merci pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la proposition? Claudine Auger.

Auger : Bonjour, vous m'entendez bien?

Président d'assemblée : Oui.

Auger : Alors j'étais une des personnes qui siégeaient à ce comité-là, terminer nos réunions et moi honnêtement je vais voter contre le retrait de la 11 pour la simple raison que ceci est un travail quand même de plusieurs semaines, plusieurs fois. C'est notre recommandation. Maintenant les discussions vont se poursuivre en comités autres, ça sera pas toujours les mêmes comités donc pour moi, je veux dire la discussion peut revenir avec autre chose quand les comités seront prêts à ramener ceci au Sénat donc je verrais pas pourquoi on l'adopterait pas donc c'est nos recommandations. On a fait un bon travail je crois et là après ça ça sera à discuter puis justement, c'est des choses pour des tests en ligne qui pourraient aller de l'avant parce que ça serait de revenir au Sénat à ce moment-là. C'est aussi dans notre mandat de soumettre tout ça, toutes nos résolutions, toutes nos recommandations au Sénat donc je verrais pas pourquoi qu'il y en aurait une qui serait enlevée. Merci.

Président d'assemblée : Sylvie Morin.

Morin : Je veux juste apporter un élément un peu logistique dans ma réflexion en terme de temps. J'ai une question justement sur le temps que ça va prendre avant qu'on arrive à prendre une décision à ce niveau-là parce qu'il faut se dire qu'on pourra pas avoir deux ou trois modalités de tests de classement dans un seul et même campus donc au campus de Moncton pour différentes cohortes d'étudiants il y a des tests de classement si je ne me trompe pas puis on pourra me corriger si je me trompe, mais qui se font en décembre pour des personnes étudiantes qui veulent faire un cours durant la session d'hiver donc des personnes élèves du secondaire qui choisissent de faire un cours de langue à la session d'hiver où il y a des tests de classement en mars pour les personnes étudiantes canadiennes qui vont arriver en septembre 2027 comme nouvelles personnes étudiantes et il y a les personnes étudiantes internationales qui souvent vont faire leur test de classement au mois d'août. Déjà il y a une disparité entre les campus parce qu'on a choisi de dire on doit le faire en présentiel du côté d'Edmundston et de Shippagan. Je pense que c'est important assez rapidement d'arriver à une cohérence et je sais qu'à l'intérieur d'un même campus on peut pas avoir comme je dis si on est prêt à aller de l'avant, il faut que ça soit avant que les premières personnes étudiants de cette cohorte-là à passer le test de classement. Je veux juste qu'on comprenne peut-être l'urgence de prendre une décision sur cette question-là et que ce soit un dossier prioritaire.

Président d'assemblée : Mme Dawes.

Dawes : Oui, le Comité des règlements le traitera dès que possible.

Président d'assemblée : Merci. Sur cette proposition, est-ce qu'il y a d'autres questions ou sommes-nous prêts à passer au vote? Ça vous va? Vous allez recevoir par Forms le formulaire pour voter. On a le résultat du vote : 21 pour, contre 11 donc c'est adopté à la majorité des voix. On va donc passer à la deuxième proposition. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président.

Président d'assemblée : Claudine Auger, vous aviez une question?

Auger : En fait, j'aimerais juste faire une suggestion au comité qui va se pencher sur le sujet de peut-être demander aussi l'avis du comité sur les exigences linguistiques qu'il vienne se pencher là-dessus, on avait beaucoup, on a vraiment fait un remu ménage de fond en comble donc on serait vraiment content si vous nous faites signe puis on pourra ouvrir la discussion si vous voulez des invités.

Président d'assemblée : Parfait, c'est bien noté, merci beaucoup pour la suggestion. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport de synthèse incluant les recommandations du CCFGL telles que présentées dans son rapport daté du 15 septembre, 2026 avec le retrait de la résolution 11.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce que c'est appuyé? C'est appuyé par Ophélie Chiasson donc on va lancer la discussion. Est-ce qu'il y a des questions? On commence par Hélène Albert.

Albert : Merci beaucoup. Une des choses que j'ai omis de dire tout à l'heure c'était mes félicitations au comité. Ils se sont mobilisés beaucoup beaucoup longtemps longtemps durant l'été sur cette question-là, c'est vraiment apprécié puis je sais qu'on vous a comme mis un peu sur le spot au printemps dernier fait que merci pour ça, je peux juste imaginer la quantité de travail que ça représente. Ma préoccupation est liée à la question des cours autochtones soit d'autochtonisation puis du RAP qui n'est pas recommandé. Ma question c'est comment on s'assure par contre parce que moi j'avais compris que dans les évaluations de programmes que la CESPM commandait donc l'évaluation dans les programmes, allait dorénavant exiger des programmes qui étaient évalués de démontrer en quoi leurs programmes contenaient des contenus d'autochtonisation et de décolonisation. La CESPM s'en mêle plus si j'ai bien compris, c'est un peu la question d'évaluation des programmes pour moi c'est un problème, c'est ça qu'est ça. Ceci dit, moi ça m'insécurise dans la mesure où je me dis nous on se prononce sur cette question-là à l'intérieur du rapport qui est présenté ici. On recommande plus au programme d'avoir ces objectifs-là. Ma question c'est comment on s'assure parce qu'on a des engagements auprès des partenaires autochtones sur ces enjeux-là, c'est dans notre plan d'autochtonisation entre autres puis je veux vraiment m'assurer qu'on fait ce qu'on doit faire puis qu'on s'assure que tous nos programmes donc tous nos étudiants soient exposés au-delà d'un cours donné à distance ou en ligne ou un cours commun. Merci.

Président d'assemblée : Mme Dawes.

Dawes : Alors l'idée c'est justement de développer le plus de contenu possible d'assurer un partage afin d'optimiser l'utilisation des ressources qui sont disponibles. Il y a plusieurs programmes qui ont l'intention de faire du développement dans les prochains mois et c'est pour ça qu'on pensait avoir un groupe de travail qui aurait des décanats vice-décanats, mais aussi des membres du comité en enseignement et recherche autochtone qui seraient également dans ce groupe de travail pour essayer de coordonner ça et d'intégrer le contenu dans le plus grand nombre de programmes possibles parce qu'actuellement ce qui est développé ça touche certains types de programmes, mais dans les programmes comme en administration où il y a de grandes cohortes il y a une volonté. On a identifié un cours, mais maintenant il faut décider exactement c'est quoi ce

contenu et comment on peut procéder. Je pense qu'il y a une très bonne volonté dans plusieurs facultés pour aller de l'avant et jusqu'à date, on a pas suffisamment de développement qui est déjà fait pour garantir qu'on peut avoir un RAP dans chaque programme donc il faut d'abord faire ce genre de développement avant de pouvoir considérer un RAP qui serait dans tous les programmes. On a un plan qui inclut les membres du comité autochtone pour arriver à faire le maximum et c'est Céline Surette qui va présider ce comité-là.

Albert : Si je peux juste faire un petit commentaire, une question, c'est-à-dire est-ce que par contre on maintient l'exigence de démonstration dans les évaluations des programmes en quoi on s'est autochtonisé ou décolonisé dans nos programmes respectifs?

Dawes : Oui, ça fait partie de chaque évaluation, c'est dans le gabarit pour tous les programmes.

Albert : C'est bien, merci.

Président d'assemblée : Merci. Jean-François Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président, merci Mme Dawes pour ce rapport-là et merci surtout aux membres du Comité consultatif pour le travail qu'ils ont fait durant l'été notamment. Monsieur le président, j'aimerais proposer un amendement à l'une des recommandations ou plus précisément la recommandation numéro 4 du Comité consultatif. J'aimerais écarter ou j'aimerais recommander d'écarter la deuxième puce qui est liée à l'obligation d'obtenir 9 crédits de cours d'anglais lorsque la formation linguistique en français est de 0 à 3 crédits. Ça m'apparaît être une exigence qui est à la rigueur discriminatoire parce qu'elle dépend du nombre de crédits requis en français puis elle ne dépend pas de considérations qui sont liées à la formation ou même aux considérations de bilinguisme. Les chiffres que Mme Dawes donnait laissent entrevoir la possibilité de discrimination dans ce contexte-là entre les étudiants qui sont d'origine canadienne et les étudiants qui sont de d'autres provenances, les internationaux notamment. Je propose un amendement à cette recommandation numéro 4.

Président d'assemblée : Parfait. Juste pour réitérer, recommandation 4 deuxième puce qui dans vos documents à la page 13 est en bleu en italique donc ça serait le retrait au complet de cette mention-là donc un amendement qui est proposé par Jean-François Thibault. Est-ce que c'est appuyé? On va se concentrer sur l'amendement. Andrée Roy, je confirme vous appuyez l'amendement, est-ce que j'ai raison, il y a plusieurs mains qui se sont levées.

Roy, A. : Oui monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Là maintenant on va se pencher sur l'amendement. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur l'amendement avant qu'on se prononce sur l'amendement avant de revenir à la proposition principale? Si oui, levez la main. Claudine Auger.

Auger : Je vais voter contre. Dans le comité, on a discuté beaucoup. Ici c'est pas une question de discrimination du tout entre Canadiens et internationaux, c'est un sujet du niveau d'anglais, en fait ça l'a rapport au niveau d'anglais de la personne et là on a parlé de -1 %. Ça touche vraiment ceux qui se classent en 1012 et il faut que cette personne-là en plus de se classer 1012 qui est le plus bas niveau en anglais, il faut que cette personne-là en plus ait seulement un cours. Excusez-moi pour le français, en fait il faudrait qu'elle se classe puis qu'elle aille seulement un cours de français. On a regardé à des chiffres, je sais que Sylvie regardait des chiffres qui étaient très très minimes parce qu'en fin de compte souvent les langues ça va ensemble. Souvent ceux qui sont un peu plus forts en français vont soit être exemptés ou être plus forts en anglais donc on parle vraiment d'une personne qui arrive avec un niveau très très faible en anglais spécifiquement parce que son français va quand même bien aller. Donc étant donné qu'on a 12 crédits pour la formation linguistique et que la feuille de route générale va indiquer avec un astérisque fortement recommandé de se rendre en 1012, il faut être consistant. La personne ferait un cours de français 1012, 1021, 1022 pour se rendre là donc cette mention-là est là, elle a été appuyée, elle est recommandée donc il faut être consistant avec ça aussi et encore là, on parle d'un très nombre minime et encore là, c'est un niveau d'anglais très faible.

Président d'assemblée : Merci. Mona Luiza Ungureanu.

Ungureanu : Merci beaucoup. J'ai un peu l'impression qu'on est en train de mélanger égalité et équité. Ce qu'on est en train de chercher ici c'est vraiment l'équité que nos étudiants ont tous l'opportunité de se rendre à un niveau. Si on cherche que tous les étudiants prennent un ou deux cours d'anglais, ça va complètement _____ le fait qu'on veut que tous nos étudiants aient les mêmes opportunités. Je pense que ce qu'on propose avec cet amendement c'est face à la discrimination parce que nos étudiants internationaux n'auront pas la chance que les autres vont avoir. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Hesam Esfahani.

Esfahani : Moi je voudrais appuyer en fait la proposition du Sénateur Thibault, notre doyen. Je pense pour les étudiants nous pourrions y croire peut-être, ça c'est une réalité le bilinguisme, mais comme Jean-François a mentionné pour les étudiants qui viennent international et qui peut-être retourner aussi dans leur pays de travailler pour les étudiants québécois aussi, je trouve pour l'Université de Moncton que c'est une université

francophone, c'est bien ouvrir quand même la porte pour en fait pas en imposant comme ça la formation en anglais. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur l'amendement? Je ne vois aucun commentaire donc nous allons voter. Petite précision : c'est un vote à main levée et comme vous le savez pour les votes à main levée, vous votez si vous êtes contre l'amendement. D'accord? Je voudrais que ce soit clair. Est-ce qu'il y a une question avant qu'on passe au vote Hélène Albert. Je vais pas rouvrir le débat parce que vous avez déjà pris la parole. Est-ce que c'est sur l'amendement?

Albert : Oui, c'est sur l'amendement absolument. Je veux comprendre, est-ce que sommes toutes que les étudiants qui auraient 6 crédits à faire en français ou moins feraient au moins 6 crédits en anglais? Si on enlevait la deuxième puce, est-ce que les étudiants feraient au moins 6 crédits en anglais parce que l'enjeu de la province bilingue puis d'être capable de fonctionner par exemple dans la fonction publique fédérale ou provinciale me préoccupe pour des gens par exemple qui viennent de la région d'où je viens, à Kedgwick, je veux dire on a pas de raison de parler l'anglais souvent, mais aussi pour les étudiants qui viennent d'ailleurs qui voudraient s'intégrer. Ma question est juste pour comprendre, est-ce qu'il y a au moins 6 crédits en anglais?

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à Mme Dawes. Allez-y.

Dawes : Si on a 6 crédits de français, on a de la place pour 6 crédits d'anglais. On peut également choisir d'autres cours d'anglais comme cours au choix et dans certains diplômes, on doit choisir des crédits hors faculté qui pourraient être des cours d'anglais et on peut choisir des profils ou des mineures donc c'est pas juste les exigences, mais on a d'autres possibilités également.

Albert : Merci.

Président d'assemblée : Merci. On va passer au vote, je vous rappelle c'est un vote à main levée et si vous êtes contre l'amendement, vous allez lever la main. Si vous êtes contre, levez la main et si vous êtes pour, ne faites rien. Je compte onze mains. Onze sont contre donc c'est adopté à la majorité des voix. On va revenir à la proposition principale donc j'ouvre la discussion. Denis Lajoie.

Lajoie : C'était pour parler sur l'amendement, mais on a passé au vote.

Président d'assemblée : D'accord, merci. Est-ce qu'il y a des questions sur la proposition principale? Si non, on va passer au vote. Sur la proposition principale, vous allez recevoir par Teams un formulaire Forms et ça vous sera envoyé dans quelques secondes et vous pourrez voter. On a le résultat du vote : 27 pour, 3 contre donc merci. Je vois quand même une main levée. Étienne, vous aviez un commentaire?

Bélanger : Merci monsieur le président. Je sais pas si je me permets un commentaire, ça l'a quand même rapport tout de suite, mais je savais pas trop où placer mon intervention, mais j'aimerais revenir sur les correspondances qu'on a reçues. Je sais pas où on peut placer ça dans l'ordre du jour ou si c'est tout de suite.

Président d'assemblée : Vous pouvez faire un commentaire. Le vote il est passé. On lancera pas un grand débat là-dessus, mais vous pouvez faire un commentaire avant qu'on passe au point 10.2

Bélanger : Plutôt au niveau des correspondances en parlant surtout avec les personnes étudiantes, on est venu à être sensible à l'idée que l'art et la culture sont importantes puis l'abolition de l'OFG-6 justement qui enlève ces opportunités-là. J'aimerais quand même ramener ça sur la table peut-être dans une autre réunion du Sénat en quelque temps, mais je pense que ça vaudrait la peine de se pencher sur cette question-là de pas ramener l'OFG-6, mais comment l'institution peut trouver des alternatives parce qu'il y a beaucoup de partenaires communautaires qui ont fait des commentaires puis j'ai l'impression tout de suite qu'on les a pas adressés puis qu'on les met de côté un peu puis on les ignore. Fait que si on veut tendre la main à ces partenaires-là, ça serait bien. C'est plus ça mon intervention.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ce commentaire Sénateur Bélanger. Hélène Albert.

Albert : En ce sens-là, je croyais que c'était prévu qu'on en parle au point 10 de ces correspondances-là.

Président d'assemblée : Oui c'est ça, il n'y a pas eu de question donc on est passé au vote. Effectivement, on peut en parler.

Albert : Genre une offre active, mais c'est correct. Merci.

10.2 Cadres des diplômes (B. Sc., B.A. et B.A.A.) – Documents d'appui et d'information complémentaire au no. 10.1

Président d'assemblée : On passe maintenant au point 10.2, désolé, j'avais dit le point 9, mais il y a le point 10.2, cadres des diplômes (B. Sc., B.A. et B.A.A.). Mme Dawes.

Dawes : Alors ce point c'était à titre d'information. Les cadres qui ont été étudiés dans les conseils de facultés contenaient une section sur les exigences générales. Cette partie a été retirée, ça va être dans le règlement 6 que toute la partie concernant les exigences générales va être regroupée dans le règlement 6 qui actuellement s'appelle exigences linguistiques et ça va devenir exigences générales. Quand vous voyez les cadres et vous comparez à ce qui est passé dans les conseils de facultés, il y a cette section qui a été transférée au règlement 6. Un autre point que je voulais mentionner, c'est qu'à la fin de chaque cadre, il y a un tableau qui indique les majeures et les mineures qui existent actuellement ainsi que des projets de création qui pourraient être menés ou non au cours de la prochaine année. Il y a des unités qui ont un baccalauréat spécialisé qui ont l'intention de créer des majeures et des mineures. Par exemple aux beaux-arts en art dramatique ou en art visuel, on peut avoir à la fois un bacc spécialisé et offrir une majeure ou une mineure. À la fin de l'année quand il s'agit de publier le répertoire, le registrariat va vérifier quelles sont les majeures et mineures qui ont été créées et on va enlever de ces tableaux ce qui n'a pas été créé, mais si on décide de le faire et ça prend un peu plus de temps, ça peut être dans la prochaine version du répertoire. Les tableaux à la fin de chaque cadre sont des tableaux dynamiques qui doivent constamment être mis à jour chaque année avec les changements d'appellation ou la création de nouveaux programmes où certains qui pourraient être abolis. Alors ça c'est à garder en tête par rapport à ces cadres.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Dawes. Je vous rappelle c'est à titre d'information et nous aurons l'occasion de revenir sur ces cadres à une prochaine réunion du Sénat. Est-ce qu'il y a quand même des questions? Denis Lajoie.

Lajoie : Ça m'apparaît une belle place pour parler justement des correspondances puis je veux juste appuyer les commentaires du sénateur Bélanger. Je pense qu'on s'est entendu sur une approche flexible en général et je garderais cette orientation. Néanmoins, je sais pas si les personnes qui écrivent au Sénat reçoivent des réponses. Je pense qu'il serait plaisant que quelqu'un de l'administration les contacte pour leur dire qu'ils ont été entendus et par ailleurs dans cette flexibilité-là il faudrait que ça soit nommé, je pense qu'il va revenir aux programmes ou aux départements de faire la promotion de leur salade à un moment donné. Si on pense que nos cours à option ont valeur ajoutée pour des personnes ailleurs, il va falloir trouver des stratégies pour leur dire puis pour les inviter chez nous.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Lajoie pour ce commentaire. Nathalie Carrier.

Carrier : Bonjour tout le monde. Je sais que c'est pas un débat puis c'est pas une question de décision au niveau des cadres aujourd'hui. Je me demande juste quand même et je pense que je l'ai déjà mentionné dans d'autres instances où est-ce que notre faculté on a quand même des programmes de B.A. puis des programmes de B. Sc., mais qu'on a pas eu la chance de voter en terme de conseil de faculté sur les cadres. On a été consulté, on apprécie beaucoup ça puis de ce que je comprends aussi, il y a encore possibilité d'avoir des modifications aux différents cadres avant le prochain Sénat donc juste pour noter que j'ai l'intention de soumettre une demande de modification aux cadres de B. Sc. en particulier afin de clarifier ou au moins s'assurer qu'il y aura pas place à interprétation éventuellement un jour quand qu'on sera peut-être pu autour de la table pour s'assurer que les B. Sc. qui mènent à un programme professionnalisant par exemple soient exemptés des cadres des diplômes tels qu'ils sont présentés actuellement dans leur structure. Je voulais juste mettre ça sur la table. Merci.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Mme Dawes.

Dawes : Actuellement au règlement 2, on a des règlements concernant les différents types de baccalauréats alors une partie du projet de réforme ça va être la révision de ces règlements-là et c'est à cet endroit-là qu'on va clarifier le statut des baccalauréats spécialisés. Il y a par exemple science infirmière qui est un baccalauréat spécialisé. On a des baccalauréats spécialisés dans différentes facultés alors ça ça va revenir dans un autre règlement. Merci.

Président d'assemblée : Merci pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le point 10.2, cadres des diplômes? Je n'en vois pas donc je propose qu'on passe au point 9, le rapport du Comité des programmes de 1^{er} cycle, le CPR et le point 9.1, Création du sigle EAUT – Études autochtones.

11. Rapport du Comité d'assurance de la qualité

11.1 Adoption du rapport d'étape de suivis des programmes en criminologie

Président d'assemblée : Mme Dawes.

Dawes : Merci. Alors il s'agit d'un rapport d'étape. Ça c'est le deuxième rapport dans la série, le troisième étant le rapport d'amélioration continue. Ça c'est dans notre cadre d'assurance de la qualité. Ce rapport pour criminologie on voit une série d'actions qui ont été complétées. Par rapport aux inscriptions, on donne priorité aux personnes admises à la majeure et à la mineure. On a éliminé les redondances entre les plans de cours, formé un comité pour la composante expérientielle, on a analysé le taux de rétention avec le chercheur institutionnel, on a organisé une séance d'informations à la rentrée, on s'est assuré que chaque cours inclut une bibliographie en français, on a examiné les crédits obligatoires en comparaison avec d'autres universités, on a double siglé un cours avec philo et on aura la moyenne de 3,0 comme exigence pour le cheminement distinction.

Les axes de la mineure sont éliminées. La banque de cours a été mise à jour. On a créé les RAG de certains cours et les RAP restent à faire donc on a été bien efficace. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. On va passer aux questions avant de voter là-dessus. Monsieur le recteur, vous aviez une question?

Recteur et vice-chancelier : Premièrement, merci et félicitations à l'unité pour les modifications à apporter. J'avais des questions, c'est plus des questions de précision. À la structure du programme, les évaluateurs nous avaient faits le commentaire de réduire le nombre de cours obligatoires dans le cadre de la majeure en crimino pour rendre le parcours plus flexible et dans la réponse de l'unité, on parle que l'UARD est d'avis que le nombre de crédits obligatoires est raisonnable et similaire à celui de d'autres programmes universitaires. Ma question c'est qui a raison? Est-ce que les évaluateurs qui ont analysé le programme avaient tort?

Dawes : Moi je suis pas au courant des détails, il faudrait voir avec le doyen.

Président d'assemblée : On a M. Esfahani ici du Département de sociologie et criminologie, on va peut-être lui poser la question.

Recteur et vice-chancelier : Il y a quand même une contradiction ici entre ce que les évaluateurs ont fait part au sous-comité de la planification versus l'évaluation du UARD.

Esfahani : Si vous me permettez monsieur le recteur, je pense il y avait un malentendu parce que dans les crédits obligatoires, ils ont conté aussi les crédits obligatoires des stages que c'est 12 crédits et aussi dans le profil distinction 6 crédits. On a seulement six cours obligatoires dans notre programme que c'est un peu pareil que les autres unités. Je pense que c'est en fait par rapport à cette question qu'on nous a demandé de revoir les crédits obligatoires pourtant quelques années passées, nous avons réduit les cours obligatoires donc il y avait encore deux ou trois cours obligatoires qui étaient dans notre programme et on avait rendu comme cours optionnels.

Président d'assemblée : Je peux peut-être me permettre de porter mon chapeau d'ancien vice-doyen. La vérification a été faite à l'échelle des universités de l'Atlantique qui offrent des programmes comparables et en effet, on a moins de crédits obligatoires que certaines universités. Je voulais juste apporter cette précision-là.

Recteur et vice-chancelier : Excellent. Mon deuxième point c'est concernant on demandait d'analyser dans la banque de cours les préalables, de réduire le nombre de préalables puis dans le commentaire de l'unité, on fait juste mentionner qu'on a réexaminé les préalables pour l'ensemble des cours. Est-ce que ça veut dire que vous avez réduit certains préalables ou maintenu les préalables à certains cours?

Esfahani : En effet, c'était difficile pour supprimer par exemple les cours parce que les préalables qui existaient c'était le préalable de cours introduction à la criminologie parce que pour mes collègues et moi-même, c'est un peu difficile dans la salle de cours pour enseigner un cours thématique pour un étudiant d'autre discipline qui n'a pas suivi le cours introduction à la criminologie parce qu'il y a des concepts ou des notions que par exemple les étudiants qui n'ont pas suivi le cours introduction à la criminologie ne sont pas familiers. Pour la plupart des préalables, ça correspond au cours de l'introduction à la criminologie. C'est seulement pour les stages qu'on oblige certains cours comme préalables et ça c'est normal parce que les étudiants qui choisissent aller en stage devraient avoir quand même une base de cours théoriques. Nous avons effectué, mais c'est pas forcément diminué, mais nous avons un peu on peut dire étudié certains ajoutés et certains enlevés.

Recteur et vice-chancelier : Merci pour la précision.

Président d'assemblée : Merci. Hélène Albert.

Albert : Merci. Je pense que ça demande juste un ajustement, mais à la dernière page du tableau sous le point 6.1, résultats d'apprentissage, ça concerne les RAG puis à la fin ça dit dans la dernière case en bleu, résultats d'apprentissage généraux des cours à actualiser d'ici le 31 mai, 2026. Alors comme j'ai compris qu'il y en avait certains qui avaient été faits puis il en restait à faire, est-ce qu'on devrait pas revoir la date de mai 2026 pour une date tardive?

Président d'assemblée : C'est que dans le tableau dans la ligne qui suit, c'est l'action qui a été prise donc c'est complété. Cette action-là est complétée.

Albert : Ah, pardon.

Président d'assemblée : Oui c'est ça, il y a deux rapports, il y a le rapport préliminaire et le rapport final.

Albert : Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Ça va Hesam?

Esfahani : Moi je me questionne. D'abord je voudrais remercier les membres du Comité d'assurance de la qualité et aussi remercier mes collègues au secteur criminologie parce qu'on a un programme avec à peu près 150 étudiants et on est seulement six professeurs en fait dans le secteur donc c'était un travail quand même important que mes collègues ils ont fait au secteur. Je voudrais en fait poser une question concernant le point G5, collaboration avec apprentissage expérientiel. Il y avait une date d'automne 2026 indiquée pour nous. Si c'était marqué en continu je pourrais comprendre, mais je comprends pas pourquoi en fait il y a une date d'automne 2026. C'était pour la collaboration avec le Bureau de l'apprentissage expérientiel, on avait des rencontres déjà avec le Bureau de l'apprentissage expérientiel. C'est vrai que ça continue en fait nos collaborations, mais la date automne 2026, je ne comprends pas. Je sais pas c'est à quelle page, c'est G5 collaboration.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il faudrait indiquer « en continu » peut-être. On peut le modifier pour « en continu ». Merci pour ce commentaire. On va afficher la proposition.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport d'étape de suivis des programmes en criminologie tel que présenté dans le contexte de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes donc le SCDP250505.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. C'est appuyé par Hesam Esfahani. Ce sera un vote à main levée. Si vous êtes contre la proposition, levez la main. Je ne vois aucune main levée donc c'est adopté à l'unanimité. Il est déjà 16 h 15 donc on va modifier un peu l'ordre du jour. On va passer tout de suite au point 13, rapport du recteur et vice-chancelier. Pour les autres points 11.2, 11.3, 11.4 et 11.5, ça sera reporté à la prochaine réunion du Sénat.

11.2 Adoption du rapport d'étape de suivis des programmes en sociologie

11.3 Adoption du rapport d'étape de suivis des programmes en biochimie

11.4 Adoption du rapport d'étape de suivis du diplôme préparatoire aux sciences de la santé

11.5 Adoption du rapport d'étape de suivis du baccalauréat en gestion de l'information

12. Rapport du Bureau de direction du Sénat académique

Président d'assemblée : Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Rapidement, trois choses. La première j'aimerais vous annoncer que Jacques-Paul Couturier a été reconduit comme président du Comité d'appel du Sénat académique pour un mandat de trois ans. La deuxième chose, la prochaine réunion du Sénat académique sera en présentiel et elle sera présidée par M. Francis LeBlanc. La troisième chose, c'est nouveau, on vous propose de vous préparer ce qu'on va appeler un procès-verbal en bref ce qui a déjà existé il y a très longtemps. Essentiellement, dans dix jours vous allez recevoir les résolutions de façon très sèchement, mais qui vont vous permettre de diffuser l'information peut-être plus rapidement que d'attendre le procès-verbal adopté en tant que tel. Ce procès-verbal-là en bref va être déposé dans un groupe Teams qui peut être consulté par les membres du Sénat, les vice-doyens, les chefs de départements et les secteurs académiques et ça ça sera à l'intérieur d'une semaine de la réunion du Sénat. Disons d'ici vendredi prochain, ça sera déposé. Je vous le dis, ça sera présenté dans un format quand même assez bref, mais je pense que l'essentiel sera là au niveau des résolutions et c'est ce qui compte. Alors voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Pas de questions ni de commentaires? Parfait.

13. Rapport du recteur et vice-chancelier

Président d'assemblée : Pour le point 13 comme je l'avais précisé au départ, on va se transformer en huis clos. J'aurais besoin d'une proposition dûment appuyée. Proposition Hélène Albert, appuyée par Mireille Demers donc on se transforme en huis clôt. Si vous êtes contre cette proposition, levez la main. Je ne vois aucune main levée donc monsieur le recteur.

HUIS CLOS

14. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Le point 14, affaires nouvelles. Rien à signaler madame la secrétaire générale? Non.

15. Prochaine réunion ordinaire : vendredi 30 octobre à 8 h 30 en présentiel

Président d'assemblée : Le point 15 comme l'a mentionné la secrétaire générale, la prochaine réunion ordinaire se tiendra le vendredi 30 octobre à 8 h 30 en présidentiel sous la présidence de Francis LeBlanc.

16. Clôture

Président d'assemblée : Il est 16 h 35 et je propose donc la levée de la séance. Merci beaucoup pour votre attention et votre participation et je vous souhaite une agréable fin de semaine. Au revoir.